

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE
AU FONCTIONNEMENT DU LIEU DE VIE PAESE DI LEGNU
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU
Exercice 2023**

ENTRE

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

D'une part,

ET

L'Association La Fraternité du Partage, située 20 rue Hyacinthe Campiglia - 20000 AIACCIU, N° SIRET : 392 048 452 1000021, représentée par son Président

D'autre part,

VU les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,

VU le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Corse-du-Sud 2016-2021,

VU la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

VU la délibération n° 23/ CP de la Commission Permanente du 25 octobre 2023 approuvant la convention relative au financement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du partage sur le territoire d'Aiacciu,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement du fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par l'association La fraternité du partage à Aiacciu.

ARTICLE 2 : Objectifs de la prestation

Le centre « Paese di Legnu » se démarque des structures classiques par la spécificité de son fonctionnement (accueil à haut seuil de tolérance) et sa structure physique (habitat alternatif et modulaire). L'action vise à proposer un lieu de vie adapté à la psychologie et aux problématiques des personnes sans domicile fixe afin de les maintenir à l'abri et les aider à se reconstruire dans un milieu bienveillant et accompagnés de travailleurs sociaux compétents.

L'action s'articule autour des missions suivantes :

- Un accueil inconditionnel offrant aux personnes en situation de grande marginalité une solution transitoire d'hébergement adaptée à leur situation ;

- La mise à disposition d'un espace de vie privatif et d'un espace collectif pour les repas et les activités ;
- Un règlement très souple et évolutif permettant une adhésion progressive du public à la démarche ;
- Une implication de résidents les replaçant dans un contexte de communauté par leur participation aux activités proposées mais aussi au fonctionnement du lieu de vie, sa gestion et son évolution ;
- Des services pluridisciplinaires basés sur l'aller-vers et le libre choix des personnes à se faire aider : accompagnement social, accès aux droits, accès aux soins, prise en charge des addictions, accompagnement. Ces services peuvent être internalisés ou/et en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et sanitaire ;
- Une prise en charge visant à un retour progressif au droit commun : accompagnement social pour le rétablissement des droits, l'accès aux soins, et à plus long terme l'accès au logement et à l'insertion.

ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire

La Collectivité de Corse alloue un financement de 25 000 euros, pour une année, à la Fraternité du partage pour couvrir une partie des charges de fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu ».

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50 %, soit 7 500 euros seront versés à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la Fraternité du partage présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2024.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de personnes accueillies,
- indicateurs relatifs aux personnes accueillies (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,

La Fraternité du partage s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

ARTICLE 4 : Communication

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

ARTICLE 5 : Contrôle de la mission

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la Fraternité du partage qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2023.

ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

ARTICLE 8 : Litige

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Aiacciu, le

**Le Président
du Conseil exécutif de Corse**

**Le Président
de la Fraternité du partage**

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP 2024	Echéancier de CP 2025	TOTAL
5121	Association La fraternité du partage	Fonctionnement Paese di legnu 2023		25 000,00	12 500,00	12 500,00		25 000,00
								0,00
								0,00
								0,00
		TOTAUX		25 000,00	12 500,00	12 500,00	0,00	25 000,00

Please wait...

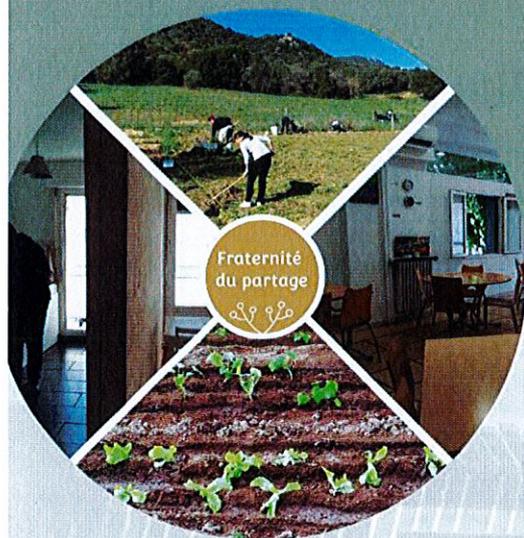
If this message is not eventually replaced by the proper contents of the document, your PDF viewer may not be able to display this type of document.

You can upgrade to the latest version of Adobe Reader for Windows®, Mac, or Linux® by visiting http://www.adobe.com/go/reader_download.

For more assistance with Adobe Reader visit <http://www.adobe.com/go/acrreader>.

Windows is either a registered trademark or a trademark of Microsoft Corporation in the United States and/or other countries. Mac is a trademark of Apple Inc., registered in the United States and other countries. Linux is the registered trademark of Linus Torvalds in the U.S. and other countries.

Fraternité du Partage



BILAN ANNUEL

2022

Fraternité du Partage

20 rue Hyacinthe Campiglia
20000 AJACCIO
04.95.20.93.34
fraternitedupartage@gmail.com

SOMMAIRE

Avant propos

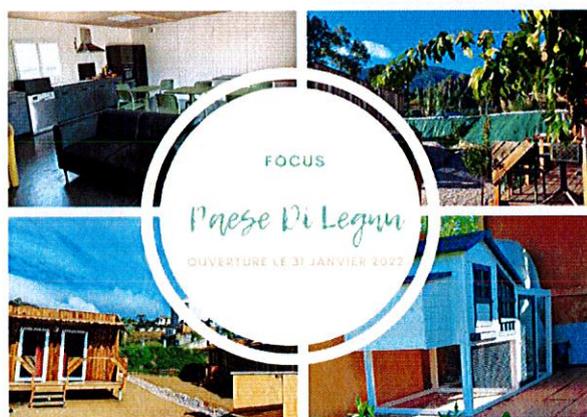
- 03 Mot du Président
- 04 L'association
- 05 L'organisation
- 06 Contexte

Bilan qualitatif

- 72 La démarche participative
- 85 Les approches complémentaires
- 88 Le partenariat

Pôle logement

- 07 **Le CHRS**
 - 8 Les indicateurs
 - 19 Focus FVV
 - 22 **Focus Diffus**
- 26 L'Urgence
- 35 Le spip
- 36 **AMi Paese Di Legnu**



Pôle restauration

- 49 **Le Restaurant social**
 - 54 Les indicateurs
 - 61 Évaluation nutritionnelle
 - 63 Le point financier
- 66 Le jardin fraternel

Le mot de la fin

Rapport d'activité 2022

MOT DU PRESIDENT

« On ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux ». Antoine de Saint-Exupéry.

S'il fallait identifier le cheminement aujourd'hui de la Fraternité du Partage, j'ai la nette conviction que la pensée de l'auteur exprime d'une manière évidente l'attention qui est à présent portée dans une parfaite harmonie à la fois par les bénévoles et le personnel de l'association, pour permettre à toute personne qui franchit la porte de notre institution, de trouver dans ce lieu, un accueil paisible et chaleureux.

Nous réaffirmons ainsi au fil des années, l'esprit qui a animé les fondateurs de l'association. Un esprit pour construire et donner du sens à la vie, tout cela in fine sans l'arrière-pensée d'un quelconque esprit discriminatoire.

S'il fallait écrire un projet, que pourrions-nous dire sans être taxé d'une velléité de prétention. Je crois très sincèrement à notre capacité d'adaptation pour appliquer les bonnes décisions.

Si besoin, nous pouvons pour cela faire référence à l'historique de notre association. Elle nous aide à identifier dans notre mémoire collective, le parcours et les évolutions depuis sa création. D'un modeste repas chaud dans la rue à la gestion éphémère d'un abri de nuit, de la mise en place du CHRS aux bonnes pratiques professionnalisées de l'organisation des repas, de l'augmentation de notre capacité d'hébergement dans les logements du diffus à l'accueil des grands exclus dans un espace harmonieux. Sans oublier la mise en œuvre d'un jardin solidaire, mais aussi notre attention particulière portée : aux femmes victimes de violence, aux mères isolées avec enfant, et aussi à l'identification du parcours dans le cadre de notre partenariat avec le SPIP, c'est en somme brièvement identifié tous les chapitres du projet qui prennent une forme discrète et efficace, me semble-t-il.

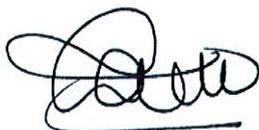
En vous citant ce parcours, j'ai bien conscience que nous sommes arrivés à un point d'étape. D'autres perspectives se profilent, elles méritent une réflexion approfondie dans le respect d'une faisabilité non pas pour se dédouaner mais bien au contraire pour rester fidèlement attaché à notre cœur de métier, à savoir : la place de l'humain sans aucune distinction sur son parcours.

Je voudrais enfin remercier chacun d'entre vous (bénévoles et salariés) pour votre compréhension, votre patience. Le cheminement de la détermination dépend de tous, et, cela quel que soit son niveau de responsabilité ou son niveau de compétence. A tous, on peut tout.

Si personnellement, je devais vous livrer mon sentiment sur ces approximativement dix ans passés à vos côtés, je le résumerai ainsi : la joie d'avoir partagé avec vous des moments, d'avoir modestement contribué à soutenir le fruit de vos belles initiatives.

En conclusion, j'aimerais vous relater la pensée de Nelson Mandela. Elle identifie à mon sens le concept qui m'anime : « Ce qui importe le plus ce n'est pas tant le fait que nous ayons vécu. C'est la différence que nous avons faite dans la vie des autres qui déterminera le sens de la vie que nous avons menée ».

Francis FERRUA
Président



L'ASSOCIATION

L'association la Fraternité du partage, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été fondée en 1986. Son but, défini dans l'article 1 de ses statuts, consiste à "**rassembler des Laïcs Chrétiens au service des pauvres**".

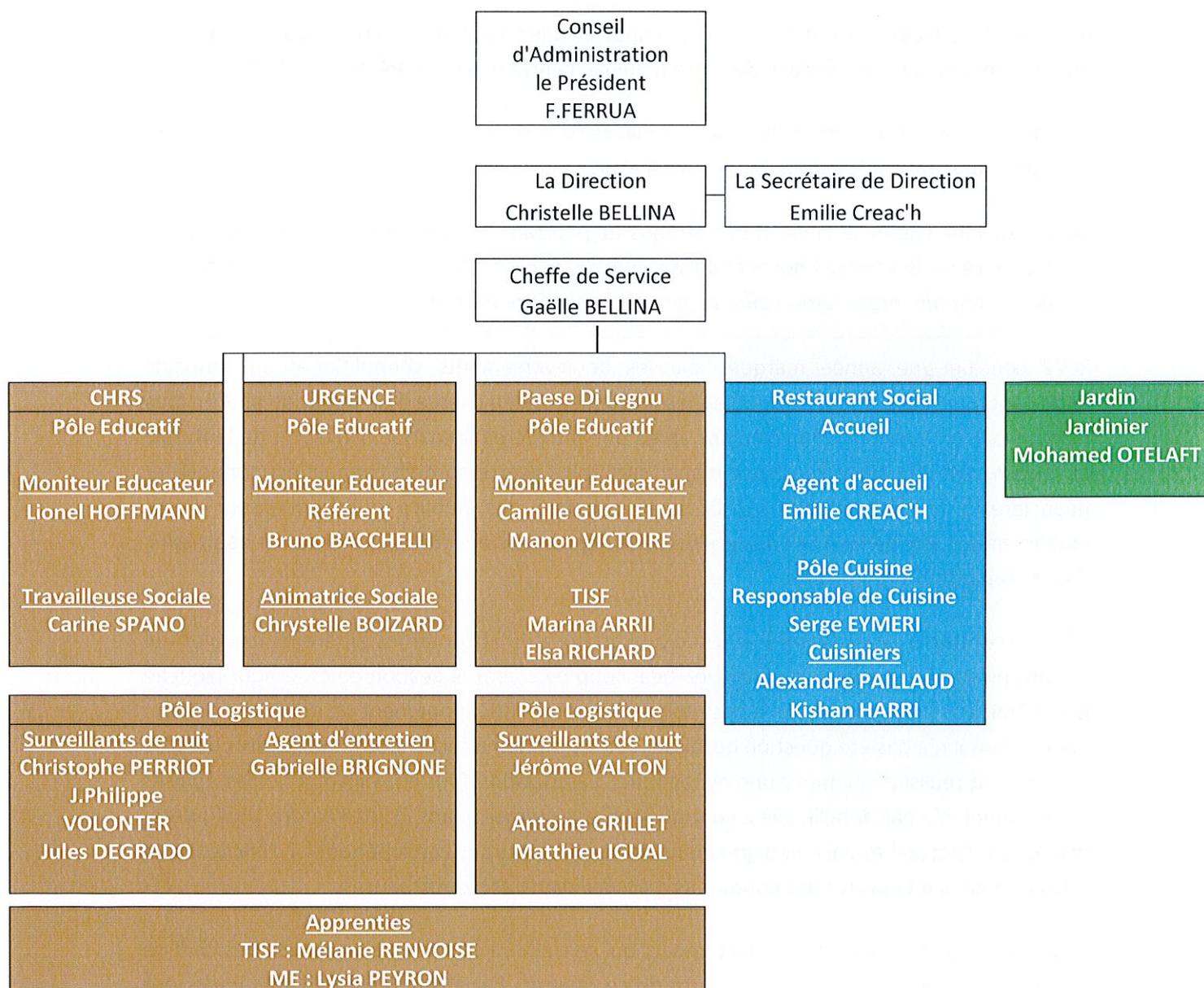
La mobilisation des Collectivités Locales (Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Général, Mairie d'Ajaccio) et la généreuse participation des habitants de toute la Corse lui ont permis d'acquérir de nouveaux locaux situés au centre-ville d'Ajaccio. Son installation en 1995 dans ces locaux sis au 20 rue Hyacinthe Campiglia, lui a permis de diversifier ses actions afin de les adapter aux besoins d'une population connaissant de multiples difficultés.

A partir de son activité principale visant « **à développer des actions en direction des plus démunis afin de leur offrir aide alimentaire, hébergement et accompagnement social** », l'association a depuis sa création, développé ses activités dans un souci constant d'adaptation aux évolutions sociétales et aux problématiques en lien avec les politiques sociales.

Aujourd'hui, elle met en œuvre des dispositifs d'accueil, d'hébergement de prévention et de lutte contre les exclusions, d'aide alimentaire et d'accompagnements spécifiques :

- Un **CHRS** collectif et diffus accueillant des femmes victimes de violences accompagnées ou non d'enfants, des hommes majeurs en situation de grande précarité, connaissant des difficultés : économiques / familiales / d'accès à l'emploi / d'accès à la nourriture / d'accès au transport / de santé (exceptés les cas relevant de la psychiatrie).
- 9 places d'accueil d'**urgence**.
- Un lieu de vie « PAESE DI LEGNU » expérimental pour les grands marginaux
- Un **restaurant social** accueillant tout public, ouvert toute l'année (midi).
- Un jardin

L'ORGANIGRAMME



L'année 2022 s'est terminée ... tout comme l'année dernière nous pouvons dire : Déjà ou enfin ?

À chacun d'en décider ! Quoi qu'il en soit, l'année écoulée a été riche en rebondissements avec notamment l'ouverture officielle de notre nouveau centre d'accueil, PAESE DI LEGNU.

Comme 2020 et 2021, l'année 2022 se voit placée sous le signe du Covid-19 ! même si l'année s'annonce une année de retour à la liberté d'aller.

Nous pensons laisser le covid derrière nous et pourtant il a continué à bouleverser notre quotidien. Le covid a touché notre établissement deux fois en 2022, générant de l'absentéisme et nécessitant une organisation afin de garantir l'accueil pour tous.

2022 conclue une année marquée par les bouleversements géopolitiques aux impacts importants sur nos pratiques quotidiennes, et sur la prise en charge d'un public de plus en plus marqué par la situation. Effectivement après une fatigue pandémique, l'invasion de la Russie en Ukraine est une nouvelle source d'angoisse, cette guerre au-delà l'impact économique et financière à un fort impact sur la santé mentale des publics qui fréquentent notre établissement, elle génère de l'anxiété ou de la dépression, des troubles anxieux et dépressifs, des sentiments d'impuissance.

Dans ce contexte, l'association Fraternité du Partage a dû affronter les différents troubles qui se sont présentés et elle s'est retrouvée beaucoup plus dans la gestion de crise pour laquelle elle n'était pas préparée, ce qui a pesé fortement sur le fonctionnement de notre association. Pour autant il n'a pas été question de laisser cette situation affecter notre public, et toutes les équipes ont réussi à maintenir une dynamique. L'association tout en veillant à ne pas épuiser le personnel, n'a pas défailli, elle a continué son engagement dans la lutte contre la pauvreté, elle assure l'accueil et l'accompagnement des usagers durant cette période si difficile. Nous nous efforçons d'apporter des conditions d'accueil digne et respectueuses.

Ces crises successives auront un fort impact qui se traduira à travers les résultats des chiffres que vous constaterez au fil de la lecture de ce rapport. Par ailleurs, il paraît très important **d'acter l'intérêt d'un soutien en santé mentale pour accompagner les personnes qui fréquentent nos établissements.**

Sur un registre plus positif, l'année fût marquée par la concrétisation de notre projet « PAESE DI LEGNU ». Ce site pilote à « haut seuil de tolérance, alternative aux structures d'hébergement classiques, a ainsi accueilli ses premiers résidents dès le début de l'année 2022.

PÔLE LOGEMENT

CHRS

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Ils ont une mission d'insertion, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Sperenza est un établissement social au sens de l'art L312-1 du code de l'action sociale et des Familles (CASF).

Le CHRS s'inscrit dans une démarche de lutte contre les exclusions en référence :

- A la politique de l'association La Fraternité du Partage et à ses valeurs,
- Au schéma de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion de la Corse du Sud (AHI),
- A la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998,
- A la loi de rénovation de l'action sociale du 2 janvier 2002,
- Au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Corse du Sud (PDALHPD).

Le CHRS **SPERENZA** a pour mission principale d'accueillir « des femmes victimes de violence accompagnées ou non d'enfant(s), des hommes majeurs en situation de grande précarité, connaissant des difficultés : économiques / familiales / d'accès au logement / d'accès à la nourriture / d'accès à l'emploi / d'accès aux transports / de santé (exceptés les cas relevant de la psychiatrie) ». En référence à l'Art. 345-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

A partir de cette mission principale, quatre missions essentielles sont mises en œuvre :

- L'accueil et l'orientation, notamment en urgence des femmes victimes de violence accompagnées ou non d'enfants,
- L'hébergement,
- L'accompagnement social,
- L'insertion sociale.

Au travers de l'accompagnement global proposé, nous nous efforçons d'aider la personne à réaliser ses objectifs en tenant compte de ses réalités sociales, de ses compétences personnelles et de l'ensemble des dimensions de la personne (familiale, économique, liée au logement, à la santé, à la culture, ...).

Indicateurs d'activités - L'HEBERGEMENT

La lecture des résultats devra tenir compte des impacts de la crise sanitaire.

Nous avons accueilli 51 ménages soit 56 personnes :

-  51 adultes
-  5 enfants

Pour comparaison, nous avons accueilli 62 ménages en 2021 ce qui correspondait à 72 personnes.

CATEGORIE DU PUBLIC

COMPOSITION	2022		2021	
	TOTAL MENAGES	EN %	TOTAL	EN %
FAMILLE MONO	3	6%	8	13%
FEMME SEULE	10	20%	12	19%
HOMME SEUL	38	75%	42	68%
TOTAL	51	100%	62	100%

-  Les hommes seuls représentent 75 % des ménages contre 68 %, les hommes seuls restent majoritaires, soit + 7 points.
-  Les femmes seules représentent 20 % des ménages (contre 19%).
-  2 familles monoparentales (8 personnes) représentent 6 % (contre 13%) des ménages – chiffre en baisse depuis 2020 (16%).

TYPLOGIE DU PUBLIC

TYPES DE PUBLIC	2022		2021	
	TOTAL PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
ENFANT	5	9%	10	14%
FEMME	12	22%	20	28%
HOMME	39	69%	42	58%
TOTAL	56	100%	72	100%

LES ENTREES

27 entrées (contre 41 en 2021) ont intégré le CHRS puisque 13 personnes étaient toujours présentes au 31 décembre 2021.

ENTREE 2022	2022		2021	
	TOTAL PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
ENFANT	2	7%	5	12%
FEMME	6	22%	11	27%
HOMME	19	71%	25	61%
TOTAL	27	100%	41	100%

- 34.14 % d'entrées par rapport à 2021.

AGE DU PUBLIC

AGE	2022		2021	
	TOTAL PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
MOINS DE 3 ANS	0	0	3	4%
3 - 17 ANS	5	9%	7	10%
18 - 24 ans	5	9%	9	13%
25 - 34 ans	8	14%	15	21%
35 - 44 ans	10	18%	8	11%
45 - 59 ans	24	43%	24	33%
60 ans et plus	4	7%	6	8%
Total général	56	100%	72	100%

- Les personnes dont l'âge se situe entre 45 et 59 ans sont les plus représentatives avec 43% du public suivies par les personnes dont la tranche d'âge se situe entre 35-44 ans avec 18%. En troisième position on retrouve les 25-34 ans...
- 4 personnes dont l'âge se situe dans la tranche des 60 ans et plus ont été reçues.

La moyenne d'âge globale est à 43 ans. Contre 37 en 2021.

La personne la plus âgée a 63 ans.

La personne la plus jeune a 8 ans.

- La moyenne d'âge des femmes est de 43.77 ans
- La moyenne d'âge des hommes est de 43.98 ans
- La moyenne d'âge des enfants est de 11.6 ans

Pour information :

AGE FEMME	2022		2021	
	TOTAL PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
18 - 24 ans	1	2%	3	15%
25 - 34 ans	3	6%	7	35%
35 - 44 ans	0	0%	2	10%
45 - 59 ans	8	15%	7	35%
60 ans et plus	0	0%	1	5%
Total général	12	22%	20	100%

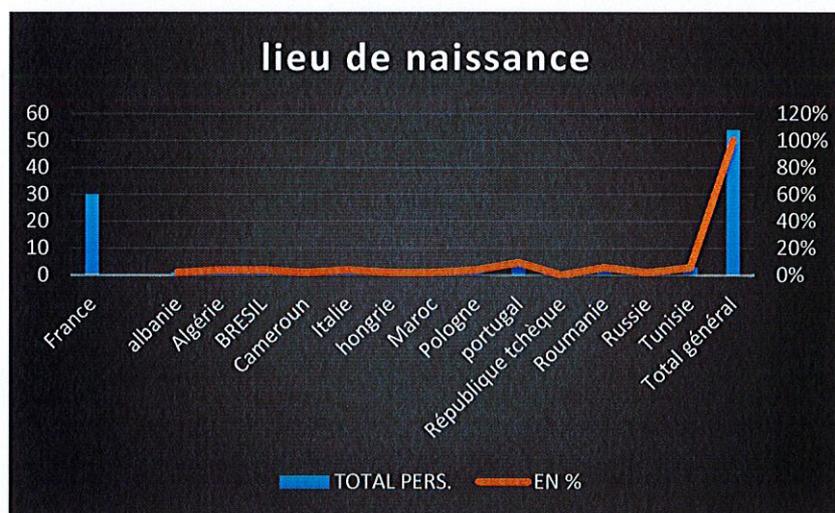
AGE HOMME	2022		2021	
	TOTAL PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
18 - 24 ans	4	7%	6	14%
25 - 34 ans	5	9%	8	19%
35 - 44 ans	10	19%	6	14%
45 - 59 ans	16	30%	17	40%
60 ans et plus	4	7%	5	12%
Total général	39	72%	42	100%

NATIONALITE et ORIGINE GEOGRAPHIQUE

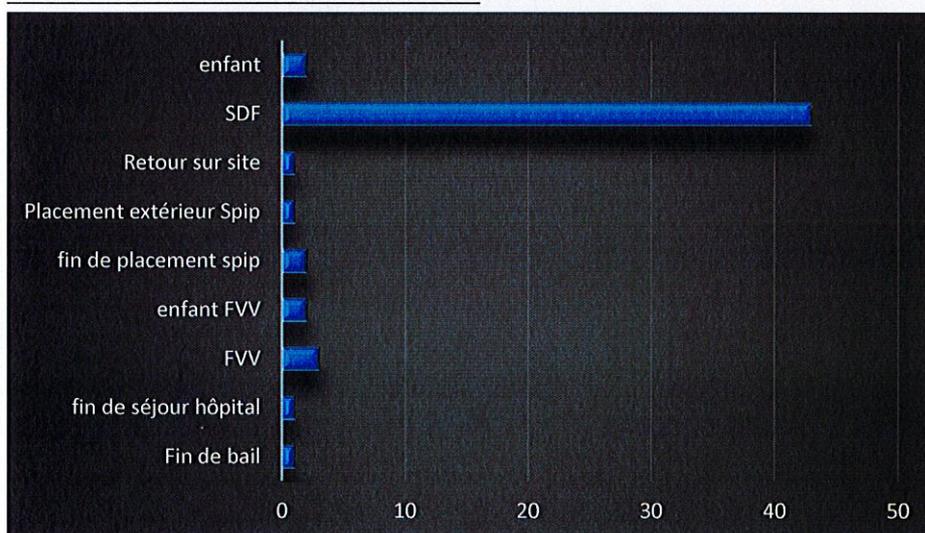
NATIONALITE	2022		2021	
	TOTAL PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
France	32	57%	50	69%
Hors UE	10	18%	9	13%
Union Européenne	14	25%	13	18%
Total général	56	100%	72	100%

ORIGINE GEO	2022		2021	
	TOTAL PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
2A	42	75%	52	72%
2B	1	2%		0%
Autre département	9	16%	17	24%
Autre pays	4	7%	3	4%
Total général	54	100%	72	100%

- ✚ Sur 75 % des personnes accueillies originaires de Corse, 40% sont des personnes d'origine étrangère (Pologne, Roumanie, Maroc, Russie, Tunisie, Cameroun, Italie, Portugal, Hongrie).
- ✚ 16 % des personnes accueillies arrivent directement d'un autre département-parmi elles, 33.33% sont d'origine étrangère : Tunisie, Pologne et Brésil.
- ✚ 7 % des personnes arrivent d'un autre pays – Albanie, Maroc, Algérie



MOTIF D'ADMISSION DES PERSONNES



Les difficultés dominantes qui ont déclenché la demande d'hébergement sont principalement les *problèmes de logement* (80 % sont Sans Domicile Fixe). Les femmes victimes de violences avec enfants représentent 10 % du public accueilli si on considère les enfants.

La loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes du 04 août 2014 reprend les principales avancées renforçant la protection des femmes victimes de violences au sein du couple. Elle privilégie le maintien à domicile de la victime : la règle est l'éviction du conjoint violent du domicile dans le cadre d'une procédure pénale.

La faiblesse des ressources de certaines femmes, l'absence de réseau de solidarité familiale ou amicale ou tout simplement par crainte de représailles, par peur de ne pas être suffisamment protégées, certaines femmes victimes de violences préfèrent être hébergées dans un centre. Néanmoins notre taux est en diminution, faut-il y voir une baisse de violence faite aux femmes ? La réponse est non, mais plutôt la mise en place de dispositif d'un accueil d'urgence jour / nuit pour une prise en charge plus adaptée.

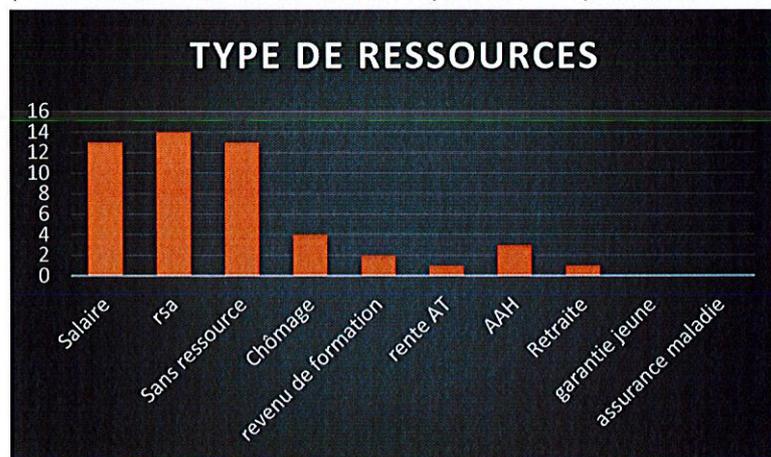
NOTA :

Une personne a été intégrée au sein de notre structure en placement extérieur SPIP – en règle générale, il s’agit de personnes en fin de peine qui finissent leur incarcération en CHRS – elles sont placées sous-main de justice.

Cette personne a effectué sa demande d’hébergement et a intégré la structure en tant que personne hébergée puisque la place le permettait.

LES RESSOURCES ET EVOLUTION DES RESSOURCES

Les chiffres exploités ci-dessous concernent uniquement les personnes adultes.



Les personnes chargées de l’accompagnement social ont pour mission d’accompagner des parcours individuels pour favoriser l’insertion sociale / professionnelle, l’accès à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté ou dans un parcours de formation professionnelle.

La pertinence de l’accompagnement met en exergue quelques chiffres (sur 51 personnes):

- ✚ 13 personnes ou 25 % du public perçoivent un salaire à l’entrée dans la structure, chiffre en évolution, ce chiffre est en évolution par rapport à 2021.
- ✚ Sur 13 personnes sans ressource à l’entrée, 10 trouvent un emploi en cours de séjour et s’y maintiennent. Une personne en AAH voit sa situation améliorée en accédant à l’emploi.
- ✚ Cela porte le nombre total de salariés à 24 personnes, le taux du nombre de personnes de plus de 18 ans hébergées à la Fraternité du Partage accédant à un emploi sur l’année 2022 à **47.06 %**.
- ✚ Sur 13 personnes sans revenu à l’entrée, il en reste 3 au 31/12/2021, dont une personne passe en AAH, une est décédée, et une en cours de négociation de contrat d’apprentissage.

Les travailleurs sociaux ne se sont pas attachés à régulariser uniquement les ressources, bien qu’elles soient essentielles à tout projet d’insertion. Le travailleur social accueille, fait un

diagnostic sur la situation de la personne, l'informe, l'oriente et l'accompagne dans la construction et dans la réalisation de son parcours d'insertion sociale et professionnelle en instaurant une relation de coopération et de confiance. Il travaille en réseau avec les partenaires locaux et en lien avec d'autres travailleurs sociaux afin de :

- Maintenir le lien familial lorsque c'est possible,
- Rendre conformes aux règles et aux lois les dossiers du financier, de la santé et de l'administratif des personnes dont il est référent.

Les travailleurs sociaux accompagnent les demandeurs dans différents domaines tels que :

- Constitution de dossier de surendettement.
- Dossier de curatelle (la curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans certains actes de la vie civile.). Deux dossiers ont été instruits cette année, avec la mise en place de deux curatelles renforcées.
- Orientation aux aides financières (FSL), accès aux secours financiers, aux secours vestimentaires.

Santé

- CMU, Mutuelle, Immatriculation.

Administratif

- Régularisation de séjour, renouvellement de séjour (deux régularisations cette année).
- Renouvellement CNI.
- Inscription sur les listes électorales.
- Inscription dans le dispositif DALO, **par ailleurs 19 dossiers de recours DALO sont créés ou en cours.**

Autant de pistes de réponse qui ont été apportées par les personnes qui ont pris part à ce parcours grâce au partenariat mis en place (travailleurs sociaux – personnes hébergées – partenaires institutionnels).

LES SORTIES :

Sorties 2022	2022		2021	
	TOTAL PERS.4	EN %	TOTAL PERS.	EN %
ENFANT	1	4%	7	17%
FEMME	6	23%	13	32%
HOMME	19	73%	21	51%
Total général	26	100%	41	100%

Les sorties sont proportionnelles au nombre d'entrées. Cette année le plus gros taux de sortie est chez les hommes avec 73 %. Pour les femmes avec les enfants, ont obtenu un taux de sortie de 27%.

Sur les 26 sorties :

- **18** personnes sorties en 2022 étaient présentes en 2021.
- **8** personnes sont entrées et sorties en 2022.

DUREE DE SEJOUR DES PERSONNES SORTIES

DUREE SEJOUR	2022		2021	
	TOTAL PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
Moins de 1 mois	2	8%	7	17%
1 à 3 mois	4	15%	9	22%
3 à 6 mois	2	8%	7	17%
6 à 9 mois	4	15%	3	7%
9 à 12 mois	3	12%	6	15%
Plus de 12 mois	11	42%	9	22%
	26	100%	41	100%

On peut considérer une moyenne de séjour de 21.57 mois contre 11.2 mois pour l'ensemble des personnes hébergées .

- Moyenne de séjour femmes = 38 mois contre 10 mois.
- Moyenne de séjour hommes = 14.30 mois contre 13.1 mois.

On note une durée de séjour de 13 nuits (le plus court) à 130 mois (le plus long).

Pour les personnes entrées et sorties en 2022, la moyenne de séjour est de 3.85 mois, la plus courte est de 13 jours et la plus longue est de 9 mois.

Pour les personnes entrées antérieurement à 2022 et sorties en 2022 : la moyenne de séjour est de 29 mois contre 20.5 mois. La durée la plus courte est de : 1 mois et la plus longue de 130 mois. Qui correspond à une situation très particulière dans le cadre d'une régularisation de

droits. Dès lors que la situation a été régularisée, elle a immédiatement trouvé un emploi et de fait le logement.

Les courts séjours correspondent souvent à :

- ✚ Une transition entre deux solutions d'hébergement.
- ✚ Des personnes qui pensent ne pas devoir nécessiter d'un accompagnement social.
- ✚ Ou alors à des exclusions.

Il faut souligner que la durée moyenne de séjour s'est considérablement allongée, conséquence de solutions de sorties vers le logement en nettes diminutions. Confère tableau ci-dessous

L'ACCES AU LOGEMENT

MOTIF DE SORTIE/MOTIF DE SORTIE	NOMBRE DE PERS.	EN %	TOTAL PERS.	EN %
Départ volontaire	11	42%	16	39%
Diffus	2	8%		0%
Exclusion	3	12%	5	12%
Fin de placement extérieur SPIP	1	4%	1	2%
Logement social	6	23%	14	34%
Logement privé	0	0%	3	7%
Paese di legnu	2	8%		0%
Décès	1	4%		0%
Suivi de parcours	0	0%	2	5%
Total général	26	100%	41	100%

3 personnes exclues pour motifs :

- Non-respect du règlement
- Refus d'adhérer à l'accompagnement
- Cumulés à de la violence verbale et physiques

La moyenne de leur durée de séjour est de 12 mois.

Face aux problématiques de ces publics couplés à diverses addictions, nous nous sommes efforcés de les stabiliser. Force est de constater, que notre accompagnement a des limites.

D'une manière générale, pour ces personnes même si elles font des efforts, les conditions de vie en collectivité ne leur conviennent pas (besoin de boire massivement) et les personnes dérogent systématiquement aux règles, elles ne comprennent pas l'importance du cadre institutionnel, ces conditions peuvent les rendre agressives, cela a été le cas pour l'une des personnes exclues.

Cette année, les freins de sortie sont prioritairement :

- La difficulté à se voir proposer un logement social malgré le recours au DALO, cette année 23% de logement social soit 5 familles relogées.
- Le manque de structure médico-sociale,
- Le manque de centre spécialisé,

- Le manque d'emploi stable qui permettrait de constituer un dossier justifiant de ressources stables pour remplir les critères d'accès au logement privé,
- Parfois l'attente de délais administratifs pour l'obtention de certains papiers,
- Le transfert des dossiers administratifs (CPAM, CAF etc ...).

Sur 26 sorties, 6 (5 familles (23 %)) vers le parc locatif public, est un nombre qui reste faible malgré la reconnaissance prioritaire dans le cadre de la loi DALO. Ces dernières sorties ont été possibles grâce aux dernières constructions.

11 contre 16 mais proportionnellement 42% contre 39% sont des départs volontaires : soit 11 personnes pour lesquelles il n'a pas été possible de mener à son terme le projet, voire impossible pour d'autres d'aborder le projet personnalisé.

Ces départs volontaires s'expliquent par un non souhait d'entrer en Centre d'hébergement, qui semble être une contrainte, mais qui faute de solutions adaptées essaie de faire un bout de chemin avec nous.

Nous constatons que ce public n'a aucune motivation, pour qui la rue reste plus acceptable... D'une manière générale, ces personnes qui se présentent n'ont aucun lien, aucune famille dans la région, il s'agit souvent de baroudeurs très instables, à qui dès que l'on pose un cadre, préfèrent partir.

La dimension de l'accompagnement social n'est pas à l'ordre du jour, ils n'en comprennent pas le sens. En clair, aucune contrainte ne peut être acceptée.

La participation financière reste également un frein à l'hébergement même si le dernier arrêté de 12 novembre 2020 portant sur la modification du taux de participation a été appliqué.

Les chambres doubles sont aussi un blocage à l'hébergement. Effectivement, ils expriment clairement vouloir une chambre individuelle.

Le nombre total de personnes hébergées en CHRS accédant à un logement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 est de **23 %** contre 41.46 % en 2021.

Le nombre total de personnes hébergées en CHRS accédant à un logement privé pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 est de **0 %** contre 7 % en 2021.

Le nombre total de personnes hébergées en CHRS accédant à un logement social pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 est de **23 %** contre 34 % en 2021.

LE TAUX DE REMPLISSAGE

Comme nous l'avons vu précédemment, nous avons accueilli 54 personnes cette année dont 23 nouvelles entrées.

La capacité d'accueil est de 36 places : 19 places sur le collectif et 17 places en appartements éclatés, soit 8 appartements de deux personnes.

NOMBRE DE NUIITEES	2022	EN %	2021
JANVIER	1035	93%	903
FÉVRIER	899	89%	933
MARS	1017	91%	1071
AVRIL	1062	98%	1061
MAI	1055	95%	1032
JUIN	982	91%	971
JUILLET	986	88%	992
AOÛT	1023	92%	1003
SEPTEMBRE	1020	91.40%	940
OCTOBRE	1051	94%	943
NOVEMBRE	954	88%	977
DÉCEMBRE	1022	92%	985
	12106	92,13%	11811

Le taux d'occupation s'élève à **92.13%** contre 87.97% contre 83.59%, soit une hausse de fréquentation de 4.16 points et +295 nuitées par rapport à 2021.

Au cours de l'année 2022 tout comme l'année 2021, le dispositif a connu des difficultés liées à des immobilisations de places pour travaux et des mesures liées au COVID. Ceci s'est traduit par une baisse du nombre de nuitées par rapport au prévisionnel.

- En ce qui concerne les chambres prévues pour l'accueil de 2 personnes, il arrive que nous soyons contraints de mettre à disposition d'une personne seule. Cela s'explique par la problématique de la personne reçue qui ne permet pas d'installer une autre personne. Dans ce cas précis, l'accueil d'une personne seule provoque une immobilisation contrainte. A cette difficulté, s'est ajouté sur le dispositif CHRS des immobilisations de places pour travaux (remise en état), ne permettant pas un fonctionnement optimum du dispositif.
- La crise sanitaire liée au Covid a eu un impact considérable sur l'accueil dans notre établissement qui a limité ses portes au public extérieur durant les périodes de cluster. 2 périodes – juillet et décembre. Nous avons transformé des étages en espace COVID sur des périodes de 10 jours, afin d'assurer la sécurité sanitaire au public.

Le tout début de l'année 2022 reprend son cours jusqu'au 1^{er} cluster JUIN/JUILLET les taux d'occupation les plus faibles – le public par peur d'être contaminés refusent l'entrée dans les chambres doubles.

Novembre/décembre – fin novembre reprise du covid avec un nouveau cluster. Nous isolons tous les cas sur un étage et nous n'intégrons pas de nouvelle personne durant 10 jours afin de ne pas aggraver la situation qui pourrait nous obliger à fermer le centre.

Un taux d'inoccupation des espaces durant certaines semaines sans orientation du SIAO avec pour motif principal : Refus des personnes qui ne souhaitent pas de chambre double.

Ces dernières problématiques sont très souvent soulevées avec le SIAO.

Sur 33 Préadmissions : 24.44 % des personnes ne sont pas entrées contre 21 % en 2021

24.40 % est un chiffre qui explique à lui seul l'inoccupation de nos chambres. Il faut savoir que pendant l'instruction de la préadmission, nos chambres sont bloquées dans la perspective de rentrer ces personnes en demande d'hébergement.

Sur les 24.44 % de personnes qui ne sont pas entrées :

- 100 % de ces personnes refusent

Refus des personnes : les personnes déclarent ne pas vouloir entrer sur le dispositif. Le motif majeur reste la chambre double, pas assez d'intimité.

La participation financière est un frein et ce même si elle est expliquée, parfois, un animal peut être aussi un motif de refus parce que se séparer de son animal est douloureux.

Sur 33 préadmissions, 25 personnes entrent et 8 ne le souhaitent pas :

Parmi ces refus on dénombre :

2 familles :

- 1 papa et son fils,
- 1 maman qui a accouché alors qu'elle était sur le dispositif des urgences, elle s'apprêtait à entrer sur le CHRS. Elle a accouché prématurément et le bébé a été transféré sur Marseille au départ avec un pronostic vital engagé.
Il était convenu à sa sortie de maternité qu'elle intègre le CHRS dans l'attente du retour du bébé sur la Corse – à la vue de l'état psychologique de la maman et sur les recommandations de l'hôpital de Marseille, nous avons réussi à la faire prendre en charge à Marseille afin qu'elle soit au plus près de son bébé. Nous avons immobilisé la place pour son retour avec le bébé. Cette dame a fait le choix de retourner dans le camp des ROM auquel elle était attachée.
- 3 hommes
- 1 femme qui refuse de rentrer parce que nous lui proposons une chambre double.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Hébergement et accompagnement social global des femmes victimes de violences accompagnées ou non de leurs enfants au CHRS la Fraternité du Partage.

Sur toute l'année 2022 : 5 personnes ont été prises en charge dans le cadre du dispositif « femmes victimes de violences » accompagnées ou non d'enfants.

3 Familles représentant 5 personnes – 1 famille monoparentale, 2 femmes seules.

Toutes les personnes étaient présentes antérieurement à 2022

Origine géographique avant entrée au CHRS :

Corse 2A :	4 personnes
Autres départements :	1 personne

Nationalité :

France : 4 personnes

Hors union européenne = 1 personne :

→ Tunisie : 1 personne

La moyenne d'âge du public est de 35 ans. La moyenne d'âge des femmes est de 29.8 ans.

La moyenne d'âge des enfants est de 15 ans.

Leurs ressources :

A l'entrée, sur ces 3 femmes :

- **1** bénéficiaire d'allocation pôle emploi
- **2 sans ressource**

Toujours présentes au 31.12.2022 :

- **1** bénéficiaire du RSA,
- **2 sont en emploi**

Les principales prestations proposées par le CHRS Sperenza aux femmes victimes de violence hébergées sont :

- Accès à l'alimentation et à la nutrition,
- Accès à la vie autonome,
- Accès aux droits,
- Domiciliation administrative,
- Orientation vers la formation professionnelle et/ou l'emploi,
- Accompagnement à la recherche de logement,
- Prévention et accès à la santé,
- Accès à la vie sociale, à la culture et à la citoyenneté,
- Ateliers collectifs (bien-être).

Pour mener à bien ces actions, l'établissement dispose d'une équipe de professionnels qualifiés et de partenariats expérimentés.

L'accompagnement lié à l'hébergement en CHRS

Le CHRS est un lieu d'écoute et de reconstruction. L'accompagnement s'inscrit dans une démarche participative et au travers de méthodes basées sur l'appropriation et la valorisation. Les femmes hébergées en CHRS bénéficient d'une prise en charge dite « globale » car elle couvre l'ensemble de leurs besoins, pour leur permettre d'accéder « ...aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance » (article L115-1 du CASF). Et tout en inscrivant cet accompagnement social généraliste dans le principe d'une « aide apportée aussi longtemps que nécessaire... », ce qui « ...équivaut à une obligation de non-abandon et à un droit au recommencement », nous contractualisons, très régulièrement, l'évaluation du projet, des objectifs, de la prise en charge, permettant ainsi de faire évoluer la situation de façon adaptée.

Administratif et financier

Une fois les besoins alimentaires assurés, les démarches prioritaires visent à rendre ou à vérifier l'effectivité des droits en matière d'état civil, d'accès aux prestations sociales et familiales, de couverture sociale... Les suites s'inscrivent dans un suivi généraliste.

Educatif

Les objectifs de l'accompagnement éducatif sont d'assurer le maintien des droits de chacun et l'implantation de la famille dans le contexte local. L'inscription des enfants à l'école, à la garderie ou au centre de loisirs est donc une priorité.

Santé physique

Outre le travail de prévention lié aux dépendances et aux comportements à risques, il est essentiel de veiller à ce que la personne accueillie soit suivie médicalement et soit orientée, si besoin est, vers des médecins généralistes ou spécialisés ou vers les services hospitaliers.

Santé psychique

L'aide psychologique individuelle proposée aux résidentes permet de poser leurs souffrances, de parler de leurs angoisses, de considérer l'impact des violences subies dans leurs relations aux autres. Elle s'ouvre aussi à des entretiens avec leurs enfants pour les aider à établir ou rétablir les rôles et positions de chacun, pour les soutenir dans leur fonction éducative.

Insertion professionnelle

La plupart des femmes accueillies n'ont pas de formation et/ou très peu d'expérience professionnelle. De plus, compte tenu de leur parcours de vie souvent chaotique, il est souvent nécessaire de traiter les difficultés sociales et psychologiques qui handicapent le retour à l'emploi (illettrisme, perte du goût de l'effort, du respect des horaires...).

Juridique

La connaissance des droits et des obligations de chacun est essentielle pour que toutes les résidentes soient à même de les faire valoir mais aussi de les respecter. Nous les accompagnons à porter plainte et à poursuivre les auteurs des violences qu'elles ont subies, nous les orientons vers les partenaires expérimentés de la commune (CIDFF, Corsavem, ...) et/ou des avocats.

Logement

La constitution de tous les dossiers favorisant l'accès au logement est primordiale dans le cadre d'un hébergement temporaire en structure d'accueil. Même si l'échéance attendue peut sembler trop longue à certaines, elle est le passage obligé pour d'autres qui ont besoin de temps et d'accompagnement avant d'accéder à une autonomie locative. Pour toutes, elle oblige à un travail de mise en situation qui mêle la gestion du budget, le respect des obligations, l'emploi, la vie quotidienne, les enfants, les relations aux autres...

Loisirs, vacances, jeux

Les loisirs, les vacances, l'accès à la culture ne sont pas négligés dans l'accompagnement des femmes hébergées. Nous avons entamé un travail de partenariat sur la commune pour permettre aux résidentes de bénéficier d'entrées gratuites à toutes sortes de manifestations culturelles ou d'accès à des musées, des expositions...

Vie quotidienne

L'accueil des femmes hébergées prend en compte les modalités d'aménagement de sa vie domestique et personnelle. Pour ce faire, nous envisageons la contribution de chacune dans l'organisation de la vie quotidienne tout en tenant compte de chaque situation individuelle dans le collectif. Selon leur histoire de vie, certaines résidentes n'ont plus le goût « d'aller vers » d'autres. Au contraire, elles s'inscrivent dans des relations de proximité, parfois dépendantes qui peuvent, à terme, s'avérer problématiques (grande amitié = grande inimitié...). Il nous faut prévenir ou gérer ces situations problématiques, en appliquant ou en rappelant les conséquences des infractions au règlement intérieur (avertissements, rupture de contrat de séjour...) tout en veillant à garder une valeur quant à la socialisation des résidentes. Outre les réunions d'expression institutionnalisées, nous mettons en place, dès que nécessaire, des temps d'échange pour aborder les conflits, les altercations, les tensions... qui sont également repris en entretiens individuels. Des ateliers, des soirées conviviales, des moments festifs sont proposés aux résidentes afin de conforter le « vivre ensemble ». Les liens établis (ou rétablis) dans le collectif servent les liens établis (ou à établir) dans l'individuel. La prise en charge de la vie quotidienne nécessite donc un apprentissage des conduites sociales, du respect des règles de la collectivité, des autres résidentes, de leurs enfants, des voisins...

Focus sur le dispositif du diffus 2022

A ce jour, nous disposons de 8 appartements dans les quartiers des Salines et de la Mandarina et 1 appartement à l'Atrium. Nous pouvons ainsi les mettre à disposition de 17 personnes.

Les quartiers des « Salines » et de « Petra di Mare », « la Mandarina » et « l'Atrium » sont idéalement situés sur les communes d'Ajaccio et Sarrola-Carcopino, à quelques minutes du centre-ville. Ces quartiers urbains sont animés par l'implantation de tous les services nécessaires à la vie courante : école, boulangerie, épicerie, bar, pharmacie, cabinet médical, cordonnerie, coiffeur, chapelle, supermarché, annexe des services publics...

D'une manière générale, les commerces, les services culturels, les services sociaux, les services médicaux, les administrations présentent un temps d'accès à pied inférieur ou égal à 10 minutes. De plus le quartier est desservi par une ligne de bus.

Les 8 appartements dont nous disposons font partie du parc locatif social de la société Erilia et de l'OPH, bailleurs sociaux en Corse et avec lesquels nous avons signé des conventions et baux locatifs. Les logements sont situés à proximité des bureaux administratifs du siège de l'association La Fraternité du Partage, sis 20 rue Hyacinthe Campiglia à Ajaccio, en vue de faciliter les suivis et les rencontres avec les résidents.

DEFINITION

La conception du dispositif « CHRS diffus » est de placer les personnes hébergées en hébergement partagé, dans les conditions les plus proches du logement ordinaire.

Il s'agit de passer d'une approche centrée sur « le dispositif CHRS » à une approche centrée sur « la personne », avec un accompagnement flexible axé sur les besoins individuels des personnes vivant dans un logement partagé proche d'un logement ordinaire.

L'accompagnement en CHRS diffus touche tous les domaines de la vie quotidienne de la personne hébergée. Il s'agit d'un accompagnement global qui vise à doter la personne d'outils, de relais, de ressources, pour cheminer vers une insertion durable. Il vise non seulement à résoudre des difficultés mais, au-delà, à permettre au résident de se projeter vers l'avenir.

Le logement est le principal support à l'accompagnement, qui laisse une plus grande autonomie aux personnes. Le travailleur social est présent mais moins interventionniste ; il mobilise l'accompagnement en fonction des besoins de la personne. L'accompagnement sera alors d'intensité variée en fonction des caractéristiques propres à chaque personne et de leur degré d'autonomie.

1. PUBLIC

Le public concerné par **le dispositif « CHRS diffus »** peut être composé de personne isolée, de couple, accompagné(es) ou non d'enfant(s) ; sans condition de ressource.

Le public sera connu de l'équipe socio-éducative du CHRS Sperenza qui doit être en mesure d'évaluer le degré d'autonomie nécessaire pour ne pas mettre en difficulté le futur résident en diffus (passage CHRS collectif FDP vers le CHRS diffus FDP), adhérant et coopérant à l'accompagnement social individuel et collectif proposé, et en démarche d'insertion.

2. PRESTATIONS

Le dispositif « CHRS diffus » est actuellement mis en œuvre au sein de 8 appartements dont 6 de type T3 entièrement meublés, composés de parties communes et de 2 chambres individuelles et privatives, et de 2 types T4 composés de parties communes et de 3 chambres.

Les résidents sont domiciliés tout au long de leur séjour à l'adresse du logement occupé et dispose d'une boîte aux lettres commune ; ils peuvent également continuer à recevoir leur courrier au siège de l'association.

Les résidents qui disposent de revenus nécessaires à la prise en charge et à la couverture de leurs besoins alimentaires sont autonomes dans la couverture de ceux-ci.

A contrario, les résidents sans revenu ou en incapacité de couvrir leurs besoins alimentaires sont accompagnés et pris en charge en intégralité par l'association, sous la forme d'un accès au restaurant social et/ou de la fourniture de paniers repas. Des relais partenariaux peuvent également être sollicités, l'association souhaitant établir des conventions de partenariats avec les acteurs locaux intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire.

Un accompagnement social global est mis en œuvre, des objectifs spécifiques et individuels de travail sont établis avec le résident et inscrits au projet personnalisé, et donnent lieu à la mise en place d'actions individuelles ou collectives déterminées.

Le travailleur social veille à la bonne cohabitation des résidents.

SCHEMA D'ADMISSION EN DIFFUS

Les « admissions » sont prononcées par la Direction de l'association la Fraternité du Partage après avis des membres de l'équipe socio-éducative et notamment du référent du dispositif CHRS diffus, qui a procédé à un entretien de préadmission au cours duquel est apprécié le bien-fondé de la demande de la personne en examinant la potentialité d'autonomie du candidat, son souhait et besoin de vivre dans un contexte moins collectif, sa capacité à faire face à ce contexte, l'acceptation du candidat du règlement de fonctionnement et du contrat d'occupation.

L'objectif est de s'assurer de l'adéquation entre le profil du candidat et les principes du CHRS diffus.

La décision prise est ensuite exposée au résident postulant. Dans le cas d'un accord de l'équipe, le référent du dispositif organise l'entrée de la personne dans le logement. Une visite du quartier peut utilement venir en appui pour matérialiser les informations et lutter contre la crainte de l'inconnu. C'est également un moment pour souligner les aspects positifs de l'implantation du logement (accessibilité aux transports, jardin public, commerces, ...) et de travailler sur les habitudes qu'il faudra éventuellement changer (bus, médecin traitant, ...).

Dans le cas d'un refus de l'équipe, celle-ci reçoit la personne et convient d'axes à travailler dans le projet personnalisé en vue d'une nouvelle orientation sur le dispositif CHRS diffus.

LES OUTILS A DISPOSITION

Un accompagnement social global est mis en œuvre, des objectifs spécifiques et individuels de travail sont établis avec le résident et inscrits au projet personnalisé et donnent lieu à la mise en place d'actions individuelles ou collectives déterminées.

Le travailleur social veille à la bonne cohabitation des résidents.

OBJECTIFS de l'accompagnement :

- S'installer et s'approprier son hébergement dans un logement,

- Maîtriser le savoir habiter,
- S'intégrer dans son environnement,
- Faciliter le lien social et l'insertion des résidents,
- Rechercher un logement pérenne et se préparer à la sortie.

L'accompagnement se tourne plus vers la vie pratique et la vie en société et notamment sur la notion du « savoir habiter » son logement diffus et ainsi par la suite son logement pérenne ; en accompagnant à l'acquisition et l'appropriation des droits et devoirs d'un futur locataire, des bons réflexes pour entretenir son logement en diffus, en aboutissant à une gestion budgétaire équilibrée, de bons réflexes pour une consommation raisonnée des fluides...

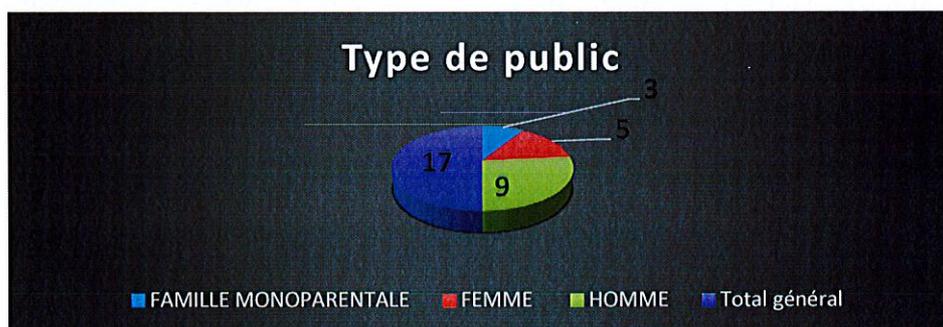
Lorsque les problèmes d'ordres administratifs et ou matériels sont réglés, le principal risque est lié à la solitude et au manque d'activités. L'accompagnement doit aborder des dimensions qui permettent de vivre mieux, et dépasse les aspects administratifs, financiers et matériels de la période d'installation.

Les rencontres proposées revêtent différentes formes telles que rendez-vous, visite à domicile, temps collectif et accompagnement extérieur.

La fréquence des rencontres est inscrite dans le projet personnalisé.

LES CHIFFRES

Depuis l'ouverture du dispositif et pour l'année 2022, 17 places sont disponibles au CHRS diffus.
20 Personnes ont occupés les appartements sur l'année.



On comptabilise : 5 enfants – 17 Adultes

ENTREES :

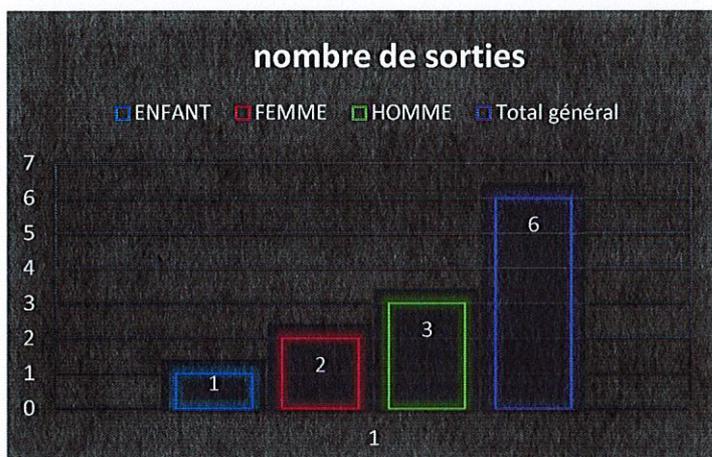
8 personnes sont entrées cette année sur le dispositif : 3 femmes et 3 hommes et 2 enfants.

AGE :

AGE DU PUBLIC	TOTAL PERS.	EN %
Moins de 3 ans	0	0%
3 - 17 ans	5	23%
18 - 24 ans	1	5%
25 - 34 ans	3	14%
35 - 44 ans	1	5%
45 - 59 ans	10	45%
60 ans et plus	2	9%
TOTAL	22	100%

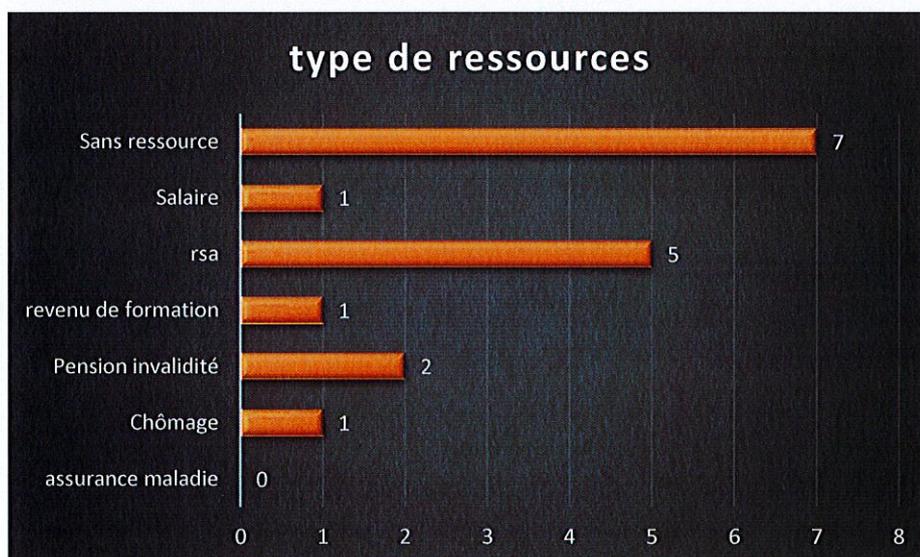
- Age des enfants moyen est de 11.60 ans
- Age des femmes moyen est de 52 ans
- Age des hommes moyen est de 46 ans

Nombre de sorties et durée de séjour dans le diffus pour les sortants



33 % des personnes ont une durée de séjour de 9 à 12 mois.
67 % ont une durée de séjour de plus de 12 mois.

Les ressources à l'entrée dans les lieux :



Pour information, la situation (étude faite au 31.12.22) évolue :

- 7 personnes sans ressources, trouvent un emploi et touche un salaire
- 1 personne au RSA sur 5 trouve un emploi et touche un salaire
- 1 personne percevant un revenu de formation perçoit un salaire.

En ce qui concerne les sorties du dispositif, les résultats de l'enquête de satisfaction soumise au moment du départ démontre une satisfaction globale de la part des résidents tant sur le plan du logement, de l'arrivée dans le logement, de l'espace privatif qu'est la chambre individuelle que sur celui de l'accompagnement proposé.

L'urgence

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse (DRJSCS), lors du Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement du 18/06/2018, expliquait la politique d'hébergement et d'accompagnement vers le logement des personnes vulnérables.

La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées a pour finalité de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence qui soit la plus adaptée aux besoins.

A l'instar de la politique menée jusqu'en 2012 pour laquelle la prise en charge du sans-abrisme s'organisait en trois étapes :

- Mise sous protection des personnes via l'hébergement d'urgence.
- Re-socialisation en passant par des centres d'hébergement et de réadaptation sociale.
- Logement ordinaire.

L'année 2018 annonce le changement de modèle de la politique. Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 fixe des objectifs nationaux ambitieux en termes de prise en charge directement dans le logement mais également veut pérenniser des places d'urgences qui ne sont plus une simple mise à l'abri mais également une première approche vers la réinsertion sociale.

Développer des places d'hébergement d'urgence à la Fraternité du Partage, qui à ce jour est gestionnaire d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, a nécessité de repenser le travail social dans sa globalité en termes d'accompagnement de la personne mais aussi de fonctionnement de son équipe pluridisciplinaire.

C'est pourquoi, l'accompagnement « d'urgence » relève de la mise en protection de la personne et de son orientation vers les dispositifs existants et dont elle relève si elle le souhaite.

Le droit à un logement décent et indépendant (...) est garanti par l'Etat « à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière (...) n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir ». Toutefois, pour les personnes à la rue souffrant de difficultés économiques et sociales, de problématiques liées à des conduites addictives, d'exclusion, l'accès à un logement individuel autonome est parfois difficilement envisageable. Mais comme tout individu a droit à un « chez soi » pour exercer tous les aspects de sa citoyenneté, le gouvernement tend à multiplier et diversifier les dispositifs allant de l'accueil à l'hébergement d'urgence, de stabilisation, d'insertion, au logement adapté conjugués à un accompagnement social.

RAPPEL DE LA MISSION D'URGENCE

Ce dispositif doit permettre un hébergement inconditionnel et temporaire au sein duquel une orientation vers les dispositifs existants et une évaluation sociale et médicale de la situation de la personne doivent être proposées. Le dispositif d'hébergement d'urgence répond à une nécessité de mise à l'abri immédiate pour toute personne ne disposant pas d'un toit à un instant donné. Les prestations qui doivent être proposées sont également définies par la loi : « cet hébergement d'urgence doit permettre aux personnes d'être accueillies dans des conditions conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène ».

L'accueil se fait sur site à Ajaccio (Corse-du-sud) au 20 rue Hyacinthe Campiglia sur le 1^{er} étage de notre bâtiment, au sein d'un lieu de vie collective offrant un cadre de vie chaleureux et convivial.

La Fraternité du partage est déjà reconnue par une bonne partie du public qui fréquente son restaurant social. Les places d'hébergement d'urgence ne peuvent que favoriser une bonne articulation entre tous les dispositifs et notamment l'abri de jour « Stella Maris » qui se situe non loin de notre quartier.

Les places d'urgence disposent d'une laverie-buanderie et également d'espaces extérieurs : jardin, potager.

Depuis l'année 2020 traversée par la crise Covid-19, l'association a ouvert son centre d'urgence en continu. Effectivement la Fraternité du partage reçoit un avenant lui permettant l'ouverture en continu (H24) des 9 places d'urgence dédiées aux personnes isolées sur le territoire ajaccien. Le financement de ce complément d'ouverture est assuré par la DDCSPP et la MAIRIE D'AJACCIO. Cela a changé fondamentalement le fonctionnement de nos places d'urgence.

Il est important de rappeler que les places d'urgence s'inscrivent dans une logique d'hébergement temporaire avec limitation de durée.

L'Hébergement temporaire est conditionné par une prise en charge immédiate et inconditionnelle de personnes isolées ou de couples sans abri.

Le but étant de favoriser les liens sociaux et le développement de la citoyenneté des résidents, la participation et l'expression étant les leviers pour développer la socialisation et la citoyenneté des personnes accueillies.

Les places sont fonctionnelles depuis 1^{er} novembre 2019.

Typologie du public

Hommes	}	sans enfant
Femmes		
Couples		

Et ce qu'elle que soit la nature de l'exclusion dont ils souffrent (personnes rencontrant une problématique de logement, de violences familiales et/ou conjugales, nécessitant une mise à l'abri, de rupture d'hébergement amical/familiale...).

Mode d'hébergement

L'hébergement proposé est de type collectif essentiellement situé au premier étage décomposé comme suit :

- 3 chambres doubles.
- 3 chambres seules (dont une au deuxième étage).

Installation / équipement des parties communes

Une buanderie par étage (équipée de machine à laver et sèche-linge – 2 toilettes – 2 douches – 1 salle d'eau).

L'espace commun au rez-de-chaussée est complété par un salon TV – une salle informatique faisant office de bibliothèque – une salle de restaurant social.

L'équipe.

Un moniteur-éducateur et une animatrice socioculturelle à plein temps.

Les horaires de travail permettent d'assurer des temps de présence H24.

L'accueil

Les places d'urgence sont ouvertes 7 jours/7.

L'accueil est de courte durée et doit permettre de poser la situation d'urgence et d'envisager un avenir à plus long terme, d'un point de vue logement ou hébergement.

Orientation

Par le 115 uniquement – l'accueil téléphonique peut se faire toute la journée auprès du 115 qui nous oriente les personnes.

L'horaire de l'accueil

L'accueil s'effectue à 18 heures pour tous les nouveaux arrivants et jusqu' à 20 h.

Si les personnes ne sont pas arrivées à 20h30 maximum, leur place sera immédiatement réattribuée au 115.

Durée de séjour

L'article 4 de la loi DALO a instauré le principe de continuité qui stipule : « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite et jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins ou vers un logement adapté à sa situation ».

Cette loi vient en contradiction avec le principe de l'hébergement d'urgence qui lui donne un principe de temporalité. Effectivement si nous nous conformons à l'article 4 de la loi DALO

alors, nous nous installons dans un dispositif d'hébergement de type stabilisation. Et nous risquons fortement d'emboliser très rapidement les places d'urgence. C'est pour cela que nous appliquons le principe d'un contrat de séjour de 30 Jours, renouvelable une seule fois si la personne adhère à son accompagnement.

La perspective d'un contrat de 30 jours s'inscrit dans un souci d'équité, dans un souci de fluidifier le dispositif, et surtout pour pallier à une probabilité d'installation. Le contrat de séjour pourra aller d'une nuitée à 30 jours.

En contrepartie, si une solution d'hébergement est proposée à la personne en situation d'urgence et que cette personne décline cette offre sans aucun motif valable, alors il serait immédiatement mis fin à l'hébergement.

Projet social

Le projet social de développement des places d'urgence vise à répondre à une demande croissante de mise à l'abri de personnes en situation de vulnérabilité.

Nous permettons un hébergement temporaire au sein duquel une première évaluation de leur situation dans sa globalité sera proposée. Les personnes sont orientées vers les structures qu'appelle leur état.

Nous visons à « *mettre en mouvement les personnes accueillies* », à cette fin, l'accueil est contractualisé autour de la notion d'adhésion à leur accompagnement. Autrement dit, chaque personne accueillie s'engage lors de son admission à participer à son niveau et avec ses moyens, à la vie du centre (entretien des parties communes, culture du potager, ...).

Le projet social inclut donc les objectifs suivants :

- Adaptation à la vie quotidienne grâce à un accompagnement de proximité des bénéficiaires.
- Accompagnement social individuel et global, s'il est nécessaire incluant l'aide éducative comme le savoir habiter et l'éducation à la santé ; au travers une collaboration avec les intervenants médico sociaux du droit commun.
- Aide à l'élaboration d'un projet de vie tant sur le plan social que sur le plan médical en lien avec les partenaires du secteur.
- Mise en place d'actions individuelles et collectives visant aux apprentissages de base en matière d'entretien de leur chambre, aide à la vaisselle.
- Développement d'activités participatives à la vie du centre visant à stabiliser les personnes, encourager les relations avec leur environnement et l'usage des équipements du quartier et de la ville, éviter l'isolement, favoriser la convivialité, la résolution amiable des conflits, la solidarité et l'entraide mutuelle.

Comme nous l'avons vu plus haut, les « admissions » dans l'établissement sont orientées par le 115. Le Service intégré d'accueil et d'orientation de la Corse du Sud (SIAO 2A), est un partenaire

incontournable puisqu'il recueille toutes les demandes d'hébergement et/ou logement adapté du département.

Le moniteur-éducateur référent du dispositif travaille en étroite collaboration avec la Commission d'orientation du SIAO qui est « pluri-partenaire », puisqu'elle est composée des représentants du SIAO, des structures AHI et des services de l'Etat.

Le caractère généraliste des places d'urgence est systématiquement réaffirmé : la mixité des publics, l'inconditionnalité de l'accueil.

Toutefois pour des besoins de régulation interne de notre établissement, la direction a en charge le bon fonctionnement de la vie sociale interne à l'établissement, le maintien d'un équilibre global, la sécurité, ainsi que la gestion des conflits, etc... Dans ce but, nous essayons de diversifier les profils afin d'éviter de regrouper des personnes rencontrant les mêmes problématiques.

Là encore, l'équilibre à trouver est subtil.

De même, il est nécessaire de prendre en compte la spécificité des publics handicapés psychiques ou précaires vieillissants, notamment en affirmant l'existence des résidences d'accueil qui doivent soutenir l'autonomie de ces personnes ; les places d'urgence n'ont pas vocation à être médicalisées.

Comme tous les Etablissements recevant du public de catégorie 5, la Fraternité du Partage est tenue de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite afin d'être en conformité avec la loi du 11 février 2005.

Toutes les prestations d'hébergement que nous proposons se situent à partir du 1er étage, par conséquent elles ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. La DDTM a délivré à la Fraternité du Partage une dérogation nous exonérant de l'accueil des PMR.

INDICATEURS DE L'ACTIVITE :

TYPES DE PUBLIC RECU	2022		2021	
	En ménages	En personnes	En ménages	En personnes
HOMMES SEULS	78	78	94	94
FEMMES SEULES	12	12	16	16
COUPLE	2	4	1	2
TOTAL	92	94	111	112

Au cours de l'année 2022 tout comme l'année 2021, le dispositif d'urgence lui aussi a connu des difficultés liées à des immobilisations de places pour travaux et des mesures liées au COVID. Ceci s'est traduit par une baisse du nombre de nuitées par rapport au prévisionnel.

19 personnes en moins cette année soit : -17.02% d'hommes seuls, -25% de femmes, 1 couple en plus, soit - 16.07% d'accueil.

La totalité des hommes représente 84% du public accueilli, contre 16 % pour les femmes.

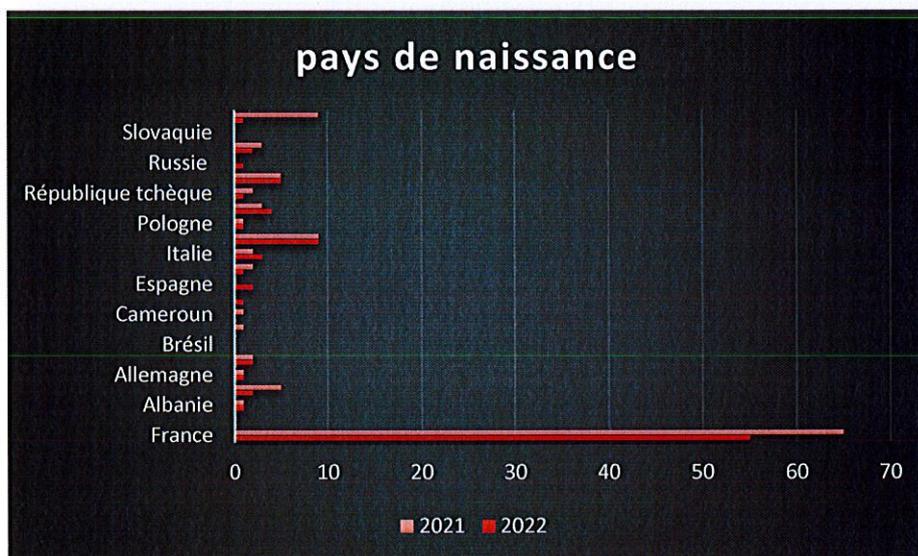
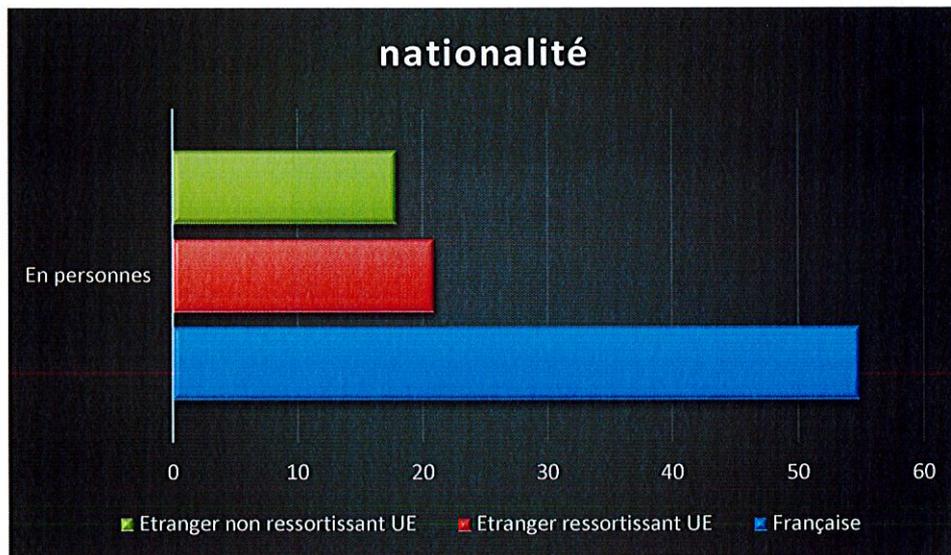
EFFECTIF PRESENT	2022		2021	
	En personnes	En %	En personnes	En %
HOMMES	80	85,11%	94	84
FEMMES	14	14,89%	18	16
TOTAL	94	100%	112	100

LES ENTREES 2022	2022		Sur 94 personnes hébergées en 2022, 7 étaient présentes au 31.12.2021.
	En personnes	En %	
HOMMES	71	83%	
FEMMES	12	13%	
COUPLE	4	4%	
TOTAL	87	100%	

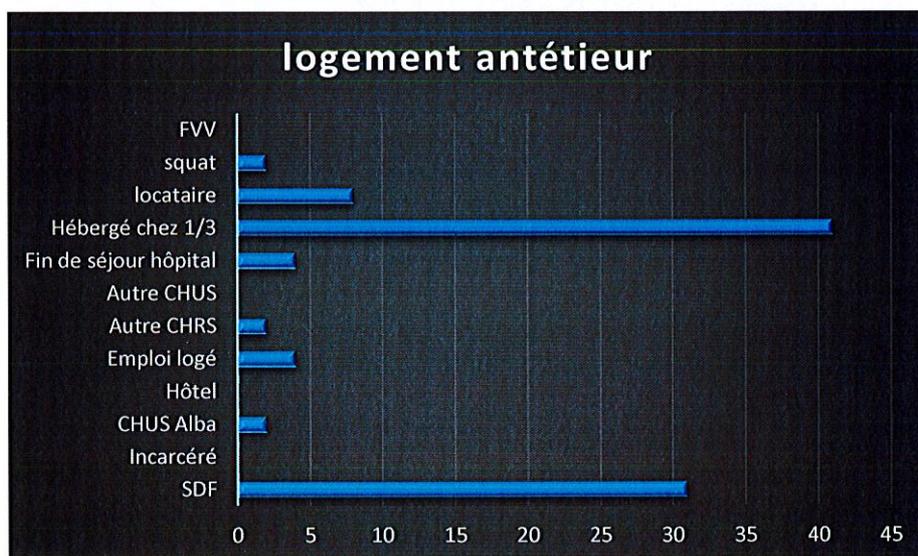
AGE DU PUBLIC ACCUEILLI	2022		2021	
	En personnes	En %	En personnes	En %
18 - 24 ans	14	15%	15	13
25 - 34 ans	10	11%	21	19
35 - 44 ans	25	27%	26	23
45 - 59 ans	34	36%	26	23
60 - 69 ans	5	5%	15	13
70 ans et plus	6	6%	9	8
TOTAL	94	100%	112	100
Moyenne d'âge de :	44		44 ans	

- 📌 15 % contre 13 % des personnes représentent la tranche d'âge des **18-24 ans**, soit + 2% par rapport à 2021.
- 📌 11 % de personnes dans la tranche d'âge des **25-34 ans** contre 19 % du public reçu.
- 📌 - 4 % dans la tranche d'âge des **35-44 ans**, soit 27%
- 📌 +13% dans la tranche d'âge **45-59 ans**.
- 📌 - 8 % dans la tranche des **60-69 ans** et – 2% dans la tranche **70 ans et plus**.

Si la moyenne d'âge se situe à 44 ans, la personne la plus âgée a 77 ans, la plus jeune à 21 ans.



58.51% des personnes sont nées en France.
 41.49 des personnes sont nées hors France.



NATURE DES RESSOURCES	2022	%	2021	%
RSA	12	13	20	18%
Salaire	20	21	25	22%
Chômage	8	9	11	10%
Sans ressource	29	31	26	23%
Pension invalidité/AAH	14	15	14	13%
Retraite	8	9	14	13%
Garantie jeune	0	0	1	1%
ASS alloc soutien spécifique	1	1	1	1%
Assurance maladie	2	2	0	0%
Revenu de formation	0	0	0	0%
TOTAL	94	100	112	100%

SORTIES URGENCE 2022

LES SORTIES	2022		2021	
	En personnes	en %	En personnes	en %
HOMMES	78	86%	83	80
FEMMES	13	14%	21	20
TOTAL	91	100%	104	100

DUREE DES SEJOURS DES SORTANTS	2022		2021	
	En personnes	En %	En personnes	En %
Entre 1 et 5 jours	15	17%	26	25
Entre 6 et 10 jours	5	6%	13	13
Entre 11 et 15 jours	13	15%	7	7
Entre 16 et 30 jours	13	15%	21	20
Entre 31 et 45 jours	12	14%	18	17
Plus de 45 jours	28	33%	19	18
TOTAL	86	100%	104	100
Moyenne de séjour en jours :	33		25 jours	

MOTIF DE SORTIE	2022	
	En personnes	En %
Fin du délai de séjour	9	10%
Sortie vers CHUS Alba	0	0%
Exclusion	14	16%
Hospitalisation	1	1%
Chez un tiers	1	1%
Logement privé	1	1%
Ne s'est pas représenté	0	0%
Départ volontaire	36	42%
CHRS Falep	1	1%
Logement IML	0	0%
Logement social	3	3%
Retour continent	0	0%
Retour famille	2	2%
LHSS - Lits halte soins santé	1	1%
Sortie vers paése di legnu	2	2%
Sortie vers chrs Sperenza	15	17%
TOTAL	86	100%

NOMBRE DE NUITES URGENCE	2022	
	En nombre	En %
JANVIER	216	77%
FÉVRIER	233	92%
MARS	259	93%
AVRIL	236	87%
MAI	236	85%
JUIN	226	84%
JUILLET	215	77%
AOÛT	299	107%
SEPTEMBRE	268	99%
OCTOBRE	256	92%
NOVEMBRE	244	90%
DÉCEMBRE	273	98%
TOTAL	2961	
TAUX D'OCCUPATION	90,14	

Le taux d'occupation de 90.14% contre 84.43 % en 2021.

Avant tout, nous sommes tributaires des orientations du 115, ensuite les publics peinent à accepter des chambres doubles. Le tout début de l'année 2022 reste les taux d'occupation les plus faibles – le public revient progressivement après une année COVID.

En janvier – l'établissement cumule plusieurs cas covid. Le taux d'occupation bien qu'il ne soit pas à 100% reste correcte compte tenu du contexte. En mai, juin et juillet, nouvel épisode COVID avec un cluster assez important, nous sommes contraints de limiter les entrées.

Un nouveau cluster en novembre et décembre 2022.

SPIP - Placement extérieur

Il a été convenu d'ériger un partenariat entre la Fraternité du partage et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Corse (DSPIP 20) afin de permettre un hébergement pour les personnes placées sous-main de justice en position de « placement extérieur ».

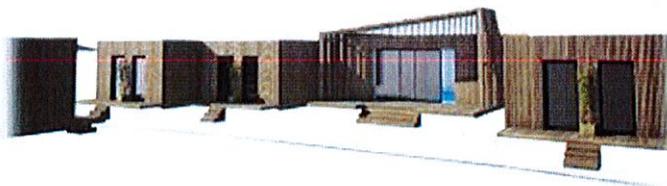
Il s'agit d'hommes, en difficulté sociale, en rupture familiale ou pour lesquels un éloignement du milieu social d'origine est souhaitable : en application de l'article 730 du code de procédure pénale. Les personnes placées sous-main de Justice à la Maison d'Arrêt d'Ajaccio hébergées en placement à la Fraternité du Partage, peuvent ainsi bénéficier d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, être stagiaire de la formation professionnelle, valider une admission en établissement de soins, sur avis médical et sous réserve de leur prise en charge par un organisme de sécurité sociale, intégrer tous les types d'accompagnement proposés par notre association, en lien notamment avec les partenaires tels que l'ANPAA, le CH Ajaccio, la CPAM, la Caf,... La convention signée nous octroie une place.

La Fraternité a reçu en 2021 une personne en placement extérieur du 1 avril au 30 juin 2022.

L'AMI - PAESE DI LEGNU

Pour rappel ; un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été ouvert pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité porté par la DIHAL et la DIPLP.

Notre association a été retenue parmi les 10 premiers nationaux et représente la Corse.



Notre projet baptisé **PAESE DI LEGNU** vise à la création d'un projet expérimental d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective.

Comme l'ensemble des territoires urbains, le grand Ajaccio est marqué depuis de nombreuses années, par la difficulté de prise en charge du public dit des « grands marginaux ».

Ces personnes sont les plus désocialisées et pour certaines, elles n'ont plus ou pas le désir et la capacité de demander de l'aide. Un sentiment prédomine : celui de l'impuissance à proposer des solutions à ces personnes dans le cadre de l'existant (sur la ville d'Ajaccio, il s'agit d'une récurrence d'environ 80 personnes, qui sont régulièrement sans solution).

Ce nouveau projet consiste donc à créer des conditions d'accueil adaptées, à bas seuil d'exigence, et proposer un hébergement de transition à ces personnes vulnérables. L'enjeu principal consiste à rétablir des liens d'inclusion avec des publics devenus distants des institutions et des dispositifs de droits communs établis, dans un contexte de manque de structures intermédiaires, de « passerelles » entre la rue et les lieux d'hébergement classiques.

PAESE DI LEGNU propose d'offrir un cadre de vie chaleureux aux personnes marginalisées avec leurs animaux éventuels. Ce centre se démarque des structures classiques implantées sur le territoire, par la spécificité de son fonctionnement (un accueil à haut seuil de tolérance) et sa structure physique (un habitat alternatif et modulaire). Ce projet consiste à donner un lieu de vie adapté à la psychologie des sans domicile fixe, afin, d'abord qu'ils ne meurent pas dans la rue, et qu'ils se reconstruisent à leur propre allure, dans un milieu bienveillant, accompagné de travailleurs sociaux compétents.

Les pavillons d'habitat modulaires sont construits par une société corse, **en pin laricio**, conférant à ce lieu de vie un caractère accueillant et bienveillant.

Les usagers ont à leur disposition un habitat alternatif, se situant entre « le dedans et le dehors » et où résident les mêmes voisins qu'à la rue. Le lieu de vie est imaginé par l'association comme un lieu de transition, de réparation et de répit.

Le comité de pilotage représenté par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, la DDCSPP de la Corse du Sud, l'ARS, la Collectivité de Corse et le CIAS, le Comité technique reprenant les acteurs du champ social et de la santé et les Partenaires institutionnels, les acteurs de 1^{ère} ligne, les partenaires associatifs (santé, insertion hébergement logement, professionnelle, droit commun, etc) se sont réunis régulièrement et se sont attelés à rendre possible ce projet.

PAESE DI LEGNU a accueilli ses premiers pensionnaires le 07 février 2022.

Quelques dates clés

14/11/2020- réponse à l'AMI

25/11/2020- avis favorable de la commission de sélections des projets

13/08/2021- acceptation permis de construire

12/05/2021- dépôt permis de construire

04/11/2021- début des travaux

26/01/2022- réception et pose des unités

28/01/2022- réception du chantier

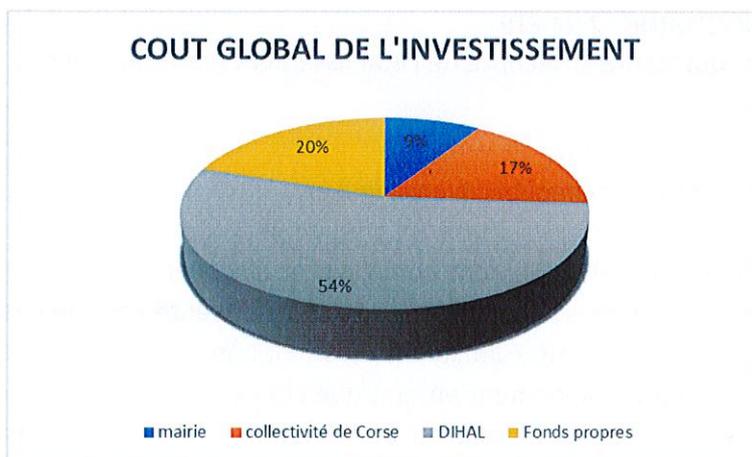
29/01/2022- aménagement des unités

07/02/2022- ouverture au public et 1^{ère} intégration

31/01/2022- ouverture officielle de l'établissement

07/02/2023- inauguration officielle

Le cout global du projet s'élève à 580 292 €



Fonds propres pour un total de 119847 € composés de :

- Dons 33.25 %
- Apport avec droit de reprise 25.03 %
- Des fonds de trésorerie 25.03 %
- Soutien de la fondation EDF 16.69 %

Une première année de fonctionnement de PAESE DI LEGNU qui a ouvert ses portes au public le 07.02.22. Si le centre cumule 11 mois de fonctionnement AU 31 Décembre 2022, les salariés ont été recrutés fin 2021 pour certains et janvier 2022 pour d'autres.

On peut conclure qu'il s'agit d'une année exceptionnelle avec des aides obtenues en fin d'année.

Une masse salariale en augmentation par rapport au prévisionnel (elle représente 29.33% sur cette année exceptionnelle sinon elle représente 55.52% pour 7.29 etp) :

- Au renfort d'un surveillant de jour sur une période donnée (après une période d'événements indésirables) pour des raisons de sécurité et afin de répondre à l'obligation de sécurité des salariés.
- Remplacement pour maladie, remplacement pour AT – (2 AT – Glissade et « agression »)
- Un turn-over sur le poste de surveillant- Passage d'un surveillant du CHRS sur PAESE cumulant de l'ancienneté pour épauler l'équipe.
- Et enfin revalorisation SEGUR compensée par la DDETSPP.

L'ÉQUIPE :

UNE ÉQUIPE D'ENCADREMENT : 0.15 ETP

Elle assure la gestion globale de l'établissement

1 ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT DIURNE : 4 ETP

Elle est composée de 2 monitrices éducatrices et de 2 techniciennes en intervention sociale et familiale, qui concilie un accompagnement vers l'individu et une action à dimension collective.

1 ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT NOCTURNE : 2.94 ETP

Elle est composée de 3 surveillants, qui assure la sécurité de l'établissement et des personnes accueillies.

L'équipe n'est pas assez étoffée pour accueillir un public bien singulier.

Le profil des personnes accueillies est considérablement complexe et singulier. Au-delà de toutes les difficultés sociales qu'elles cumulent, se greffent des difficultés de **santé physique et psychique** qui grèvent leurs capacités à aller vers, une difficulté à recouvrir une autonomie dans la vie quotidienne et encore plus à s'inscrire pleinement en tant que citoyen dans la cité. Ces réalités nécessitent une présence permanente et une capacité d'adaptation constante dans les accompagnements personnalisés proposés par les travailleurs sociaux et un surcroît d'activité qui ne peut être supportée par les seuls effectifs en place.

Nous souhaitons introduire la pratique de la RDRA qui nous renvoie constamment vers le soin mais sous la forme d'une approche nouvelle et plus soft au niveau des pratiques professionnelles. Sur l'analyse de nos pratiques sur le CHRS, nous constatons que l'adhésion des usagers à cette approche, si elle n'est pas automatique, se fait plus facilement dans la

mesure où ils ne se sentent pas jugés. Les effets bénéfiques de cette démarche se font ressentir rapidement dans le quotidien même si nous savons que beaucoup de chemin reste à parcourir.

Pour permettre cette pratique il devient essentiel de renforcer l'équipe d'un demi-poste de travailleur social profil Moniteur éducateur.

Nous expliquons notre volonté de mettre en place la RDRA lors de la visite de la délégation interministérielle l'hébergement et à l'accès au logement du 27 octobre 2022. Suite à une écoute très attentive de la DIHAL représentée par Pascal ESTECAHANDY, l'équipe est renforcée par l'arrivée d'un moniteur éducateur en fin d'année 2022 et ce grâce au soutien financier de la DDTESSP et de l'ARS.

Le projet s'articule autour de trois missions :

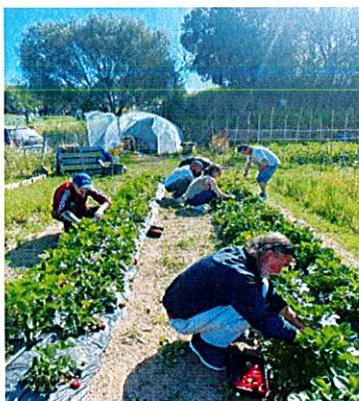
1. Développer avec les personnes accueillies une expérience d'habitat, levier à leur envie d'habiter un lieu et à leur envie de s'inscrire à nouveau dans des projets.
2. Promouvoir un accueil à haut seuil de tolérance nécessaire à l'intégration, l'investissement et le maintien du lieu de vie par les personnes accueillies.
3. Développer un projet « softway » basé sur la participation en favorisant la réappropriation par les personnes de leurs ressources et compétences propres

Ces principes tendent vers une forme progressive d'auto gestion. Cette particularité se traduit par la co-construction du fonctionnement du lieu de vie, sa gestion, son évolution et son adaptabilité permanente mais aussi en facilitant des liens directs avec les activités de l'association (jardin partagé, sorties) et celles des partenaires (chantiers d'insertion). A l'inverse de la très grande majorité des autres établissements d'accueil qui interdisent strictement la détention et la consommation d'alcool à l'intérieur de leurs bâtiments, ce dans l'idée de freiner les ivresses, régulièrement génératrice de problèmes (dispute, violence, dégradation), Paese tolère que les résidents détiennent de l'alcool et les accompagne dans leurs consommations (RDR) au sein de l'établissement.

Paese est un lieu de vie où les personnes se reconstruisent à leur rythme, les moniteurs éducateurs prennent le temps pour les accompagner dans tous les gestes de la vie quotidienne avec notamment un accompagnement vers le soin. C'est un parcours très long, ce public est très sensible et réfractaire parce que souvent c'est la peur qui les anime. Cela nécessite de les accompagner en permanence jusqu'à ce qu'il se sente prêt.

1. Développer avec les personnes accueillies une expérience d'habitat, levier à leur envie d'habiter un lieu et à leur envie de s'inscrire à nouveau dans des projets.

L'équipe propose un accompagnement à la culture maraîchère encadré par le jardinier de la fraternité du partage.



Un accompagnement vers l'extérieur par la co-construction de sorties avec les résidents comme en témoigne les photos ci-dessous :

Des activités en fonction de la demande et des besoins des résidents



Journée pétanque par laquelle se construit le lien de confiance, soirée halloween qui permet de faire fédérer les personnes.

Un accompagnement à la vie quotidienne collectif



Lave-vaisselle

OU



A la main



- Vérifier qu'il soit sale
- Jeter les restes d'aliments dans la poubelle



Avec

Une éponge propre...

Et du liquide vaisselle!



- Rincer rapidement l'assiette sous le robinet
- Récupérer les restes d'aliments dans l'évier avec la petite grille et les jeter à la poubelle



Vider le lave vaisselle une fois qu'il a fini de tourner

COMMENT BIEN UTILISER LES APPAREILS ?

- 1

Vider les poches de ses vêtements, attacher les boutons et fermer les fermetures


- 2

Introduire le linge dans le tambour, combiner vêtements de petites et grandes tailles


- 3

Insérer le détergent et l'assouplissant dans l'emplacement prévu à cet effet / ou l'introduire directement dans le tambour avec une boule doseuse ou des capsules (pour la machine à laver)


- 4

- Appuyer sur le bouton : marche/arrêt
 - Sélectionner le programme adapté
 - Appuyer sur le bouton : départ/pause



⚠ À CHAQUE FIN DE CYCLE LASSER LA PORTE OU RUIEUX ENTROUVERT POUR QUE LE TAMBOUR SE DÈCHE DE FAÇON CORRECTE LA MACHINE À L'AIR

ENTRETIEN :

- **Pour la machine à laver :**
 - vider correctement le tambour
 - nettoyer le tambour si besoin avec un chiffon
- **Pour le sèche-linge :**
 - Vider le réservoir d'eau
 - Nettoyer le filtre

L'équipe accompagne dans les gestes de la vie quotidienne qui souvent sont perdus.

2. Pour promouvoir un accueil à haut seuil de tolérance nécessaire à l'intégration, l'investissement et le maintien du lieu de vie par les personnes accueillies, l'équipe éducative propose :
 - La mise en œuvre d'un projet personnel adapté au rythme et à la temporalité de chaque individu dont l'expression d'un désir de se poser, se reposer, de mieux-être, d'évoluer demeure suffisante
 - Un accompagnement à la réduction des risques alcool (réponse coconstruite axée sur la préservation ou l'amélioration de la qualité de vie de la personne qui consomme et qui est en difficulté avec sa consommation).
 - L'accueil des animaux de compagnie et de la Médiation canine avec un éducateur canin afin de maintenir l'animal dans de bonnes conditions.

3. Développer un projet « softway » basé sur la participation en favorisant la réappropriation par les personnes de leurs ressources et compétences propres, l'équipe propose :

Des Poz'café

C'est une instance qui vise à la co-construction du fonctionnement de Paese di Legnu, à son organisation et la régulation de la vie quotidienne, à la mise en place d'activités et d'animations, aux projets, etc. nécessaire au confort, à la liberté de chacun, à la qualité des relations et au climat du lieu de vie

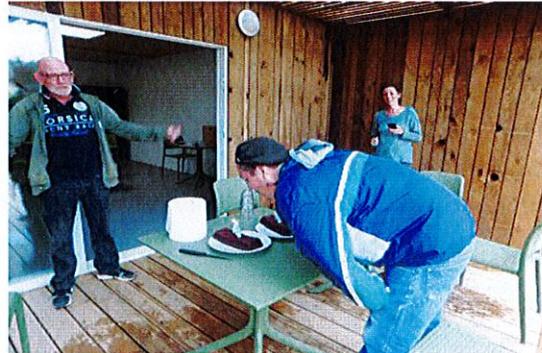
Le repas communautaire

Est un repas convivial réalisé avec les résidents mais aussi ponctuellement avec partenaires. C'est un levier technique de l'accompagnement mis en œuvre (espace d'observation de l'état des personnes, de leurs présences, de la qualité de leurs relations, de leurs appétits, etc.) et support relationnel.

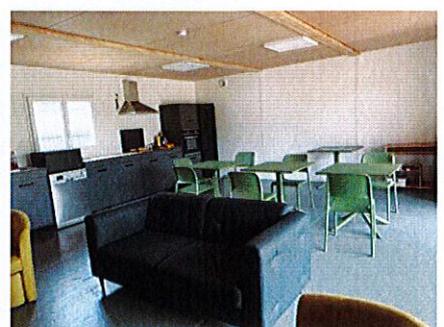
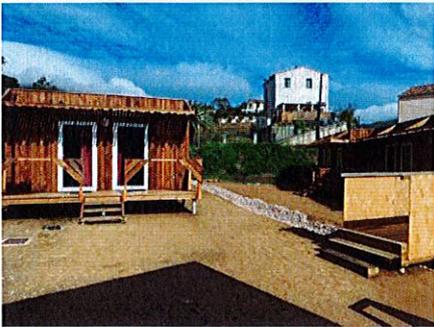
Par ailleurs, des tâches et des responsabilités sont confiées aux résidents, contribuant de fait à les positionner comme acteurs. Ils sont chaque jour et à tour de rôle engagés et accompagnés pour assurer les actes quotidiens de la vie collective : cuisine, courses, entretien, etc. qui visent à favoriser la participation, l'implication et la responsabilisation au travers d'activités assurant le développement des **apprentissages de la vie quotidienne et le renforcement des capacités de bases**. Ce qui contribue à la propreté des lieux.



L'idée d'être acteur d'une « communauté » et faire « communauté » étaye et consolide la participation de l'utilisateur et la place de chacun au sein de la collectivité.



LES LOCAUX ET LE CADRE DE VIE



Paese di Legnu est composé de 15 espaces de vie privés aménagés, équipés de sanitaires et terrasses individuelles répartis comme suit :

- 10 habitats individuels et
- 5 habitats couples permettant un accueil total de 20 personnes.

Le site s'organise autour d'un espace détente à usage collectif pour les repas et les activités. Il est complété par un accès à l'information :

- TV, panneau d'informations,
- Un accès au numérique : poste informatique, accès internet

Les espaces libres sont traités en espace paysager, potager et un futur poulailler.

LES SERVICES

- Un espace privatif aménagé (mobilier, rangement, douche et sanitaire, chauffage individuel, réfrigérateur, possibilité d'installer une kitchenette),
- Un espace collectif (salon, salle à manger et cuisine équipée, espace numérique et point accès wifi),
- Une buanderie en accès libre,
- Une possibilité de choix de restauration : utilisation de la cuisine collective, se restaurer auprès de la cuisine centrale de l'association qui livre des repas, un accès hebdomadaire à la "ramasse du secours populaire" et à plus long terme cuisiner chez soi (en fonction des capacités évaluées par l'équipe éducative),
- Un planning d'activités et d'animations,
- Un jardin, un potager et un poulailler communautaire.

LES PRESTATIONS

Un **accompagnement social individuel** par la co-construction d'un projet personnalisé avec le résident basé sur :

- La réduction des risques qui propose une réponse co-construite axée sur la préservation ou l'amélioration de la
- Qualité de vie de la personne qui consomme et qui est en difficulté avec sa consommation.
- Un accueil des personnes avec leurs animaux dans leurs espaces privatifs
- Une temporalité de projet adaptée au rythme de chaque individu dont l'expression d'un désir de se poser, se
- Reposer, de mieux être et d'évoluer demeure suffisante
- Le principe de non-abandon qui laisse la possibilité "d'aller-retours", de ne pas occuper en permanence le logement.

Un **accompagnement social collectif** qui se traduit par la mise en œuvre de :

- Repas communautaire qui consiste à réunir les résidents, l'équipe, les partenaires autour d'un repas véritable levier à l'accompagnement (valorisation, lien social, etc.). Le repas est préparé par un ou plusieurs résidents accompagnés ou non des professionnels ; jardinage ;
- Activités de loisirs (jeux de société, pétanque, fléchette, formation premiers secours, etc.) ; sorties extérieures (randonnées, sortie rivière, etc.) ; médiation autour de l'animal avec l'intervention d'éducateurs canins.

Un **accompagnement à la vie quotidienne** individuel et collectif dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène corporelle et du lieu de vie, etc.

Une **domiciliation**

LES PRESTATIONS CONVENTIONNEES

- Dans le domaine de la **santé** : par la mise en place de permanences hebdomadaires de Médecin de Monde, de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP), de l'association France addictions notamment du CAARUD.
- Dans le domaine de **l'alimentation** : par un accès hebdomadaire au service de colis alimentaire du secours populaire
- Dans le domaine de **l'insertion professionnelle** : par la mise en place effective du programme Premières heures porté par l'association INITIATIVE qui permet de remobiliser les personnes accueillies très éloignées de l'emploi (repandre en confiance en soi, en ses capacités et compétences, se réappropriier les codes du monde du travail, etc.)
- Dans le domaine de **l'insertion dans la cité** : par la participation des personnes accueillies aux différentes actions organisées par le service d'animation du CIAS dans le but de créer du lien et de la cohésion

Première participation à un concours de pétanque



LE PUBLIC

Le projet s'adresse à de grands marginaux qui refusent les propositions d'hébergement actuelles et/ou qui ont épuisé toutes les autres formes d'hébergement et avec des besoins élevés en termes d'accompagnement médico-social :

- Sortants de psychiatrie, les jeunes
- Majeurs ou âgés de 18 à 25 ans, personnes
- Présentant des problématiques liées aux
- Addictions, personnes qui refusent les orientations vers les structures (cadre jugé trop restrictif) présence d'un animal, promiscuité du lieu de vie, etc.

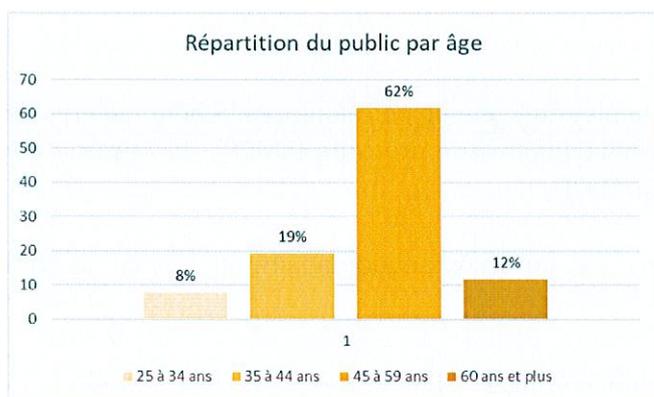
LES ENTREES

26 Entrées sur le dispositif depuis son ouverture, représentant :

- 88 % d'hommes soit 22
- 12 % de femmes soit 3

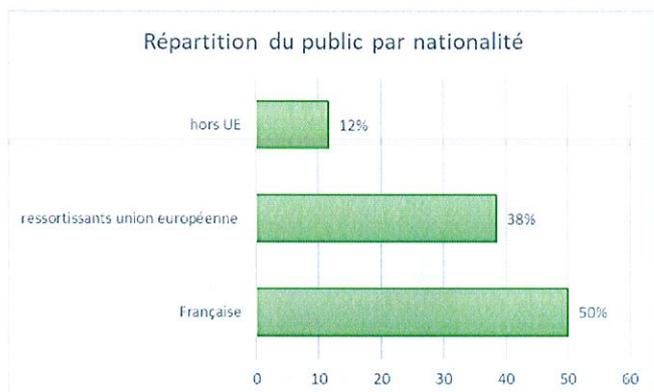
Dont 1 couple

Nous avons également accueilli 7 compagnons (3 chats et 4 chiens).



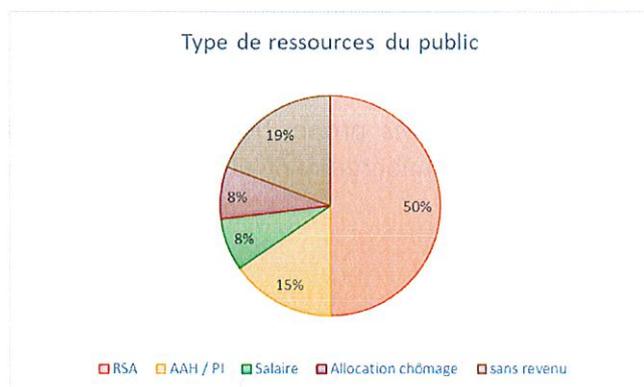
Soit :

- 2 personnes entre 25 et 34 ans,
- 5 personnes entre 35 et 44 ans,
- 16 personnes entre 45 et 59 ans
- 3 personnes 60 ans et plus.



Soit,

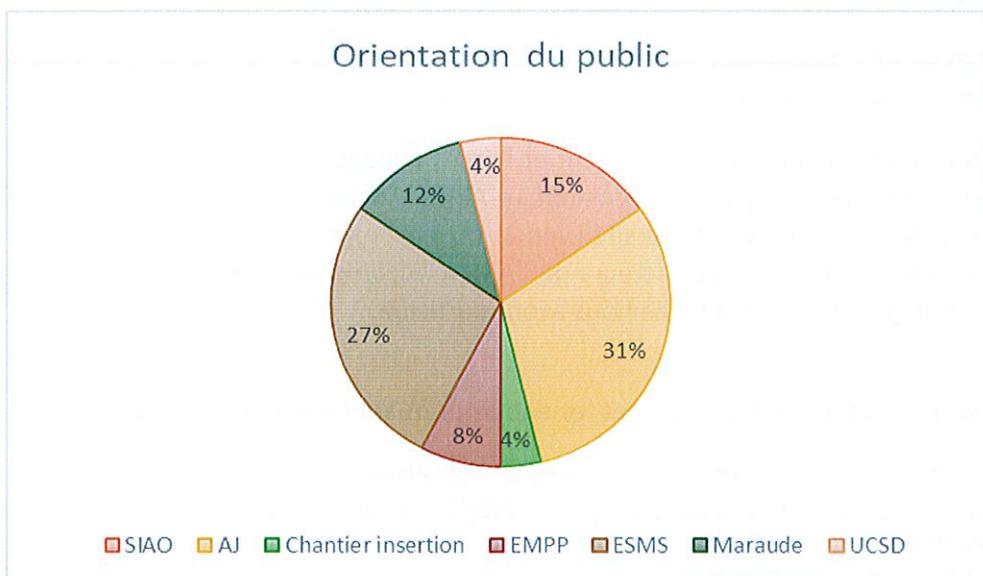
- 3 personnes hors union européenne
- 10 personnes ressortissants de l'UE
- 13 personnes sont françaises.



Les personnes sans ressources sont en régularisation de droit afin de pouvoir en percevoir. En attendant, elles vivent de la manche.

Situation antérieure à l'intégration :

- 2 personnes étaient en CHRS SPERENZA
- 1 personne hébergeait au CHU FDP
- 8 personnes sortent du CHUS ALBA
- 2 personnes vivaient chez 1 tiers
- 13 personnes vivaient en squat



Les motifs d'admission :

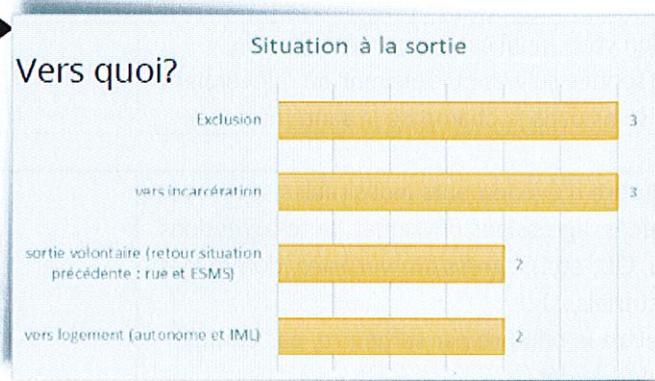
- 15 % présence d'animaux de compagnie
- 58 % refus du cadre des structures habituelles
- 27 % refus des structures



10 sorties du dispositif



Vers quoi?



Un turn-over de 69.23 %

Les seuls motifs d'exclusion sont les violences physiques mettant en danger l'ensemble des personnes vivant dans la collectivité et les salariés.

Les départs volontaires concernent 2 personnes, dont une pour qui vivre à Paese était encore trop difficile et une autre qui est parti pour un emploi logé.

LES ACTIONS EVALUATIVES :

La DIHAL organise des webinaires mensuels pour tous les porteurs de projets autour de thématiques ciblées auxquels nous participons.

Le Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement et la Commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région Auvergne Rhône-Alpes a invité l'ensemble des porteurs de projet, Mardi 6 décembre 2022 à l'Université Lyon 2.

Journée d'échanges de pratiques des acteurs de l'AMI « Accompagnement de personnes en situation de grande précarité » à laquelle nous avons participé.

De la même façon, nous répondons à toutes les enquêtes quantitatives semestrielles

Extrait de l'enquête qualitative semestrielle envoyée à la DIHAL.

Selon vous, quel est le pourcentage de personnes suivies qui ont des problématiques d'addictions ? (Y compris si non diagnostiquées par un médecin)		75%
---	--	-----

Selon vous, quel est le pourcentage de personnes suivies qui ont des problématiques de santé qui sont un frein à leur insertion et/ou à leur accès à des dispositifs d'hébergement		81%
--	--	-----

Selon vous, quel est le pourcentage de personnes suivies qui relèvent ou relèveraient de soins dans le champ de la santé mentale		75%
--	--	-----

Nombre d'événements indésirables sévères (ex : décès, agressions physiques, auto-agressions (TS, OD, etc.), agressions verbales, dommages matériels,...) . Mettre le nombre par semestre, pas cumulé depuis le début.		3
--	--	---

Préciser en clair chaque événement indésirable sévère rencontré	résident très alcoolisé et agressif nécessitant l'intervention des forces de l'ordre	bagarre entre 2 résidents / intervention force de l'ordre résident alcoolisé et agressif verbalement
---	--	--

Paese est un lieu de vie construit dans un écrin de verdure et paysager, c'est un véritable lieu de répit. Son habitat sous la forme de petites maisons affiche déjà complet. Les personnes qui y vivent, prennent le soin de l'entretenir. Elles en ont fait un cadre de vie chaleureux et sécurisant, bien accepté par le voisinage.

LE PÔLE RESTAURATION

La Fraternité du Partage est une association « Loi 1901 », fondée en 1986. Elle a pour objet de venir en aide aux plus démunis, aux exclus de la société comme à ceux qui sont en voie d'exclusion en leur offrant le gîte et le couvert mais aussi l'accueil, l'écoute et l'accompagnement social dont ils ont besoin pour enrayer la spirale de la marginalisation.

Préambule

L'association se mobilise sur la mise en œuvre et la pérennisation d'actions propres qui répondent à la fois à des besoins identifiés du public, s'inscrivent dans le respect de ses valeurs et sont complémentaires de celles développées par les partenaires associatifs et institutionnels. La vocation première de nos actions reste, au-delà des dons de nourriture, l'accompagnement et l'insertion sociale.

C'est pourquoi notre action « **La Restauration accompagnée** » répond à un besoin vital et tend surtout à participer au maintien du lien social.

Dans le domaine de l'aide alimentaire, la Fraternité du Partage propose une prestation de restauration en salle.

Tout au long de l'année, l'association fournit un repas chaud le midi aux personnes en difficulté, et ce tous les jours de l'année.

Elle sert également des repas froids sous forme de casse-croûtes aux personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas être accueillies dans le réfectoire pour différentes raisons telles que :

- Les animaux de compagnies,
- Des problèmes de comportements (alcool, agressivité, ...) susceptibles de perturber la tranquillité et la sécurité lors de la prise de repas,
- Les personnes hébergées qui ne peuvent être présentes lors du repas car elles ont un emploi.

LA RESTAURATION ACCOMPAGNEE

Le repas par extension est une action spécifique consacrée à l'alimentation qui entre dans le cycle des activités journalières.

Le repas est une véritable pratique sociale structurante, une action répétitive, il appartient à la culture, à l'éducation, à la technique et l'enseignement.

La restauration accompagnée participe ainsi au maintien du lien social pour certains de nos concitoyens en situation précaire.

La Fraternité du Partage propose de prendre des repas chauds confectionnés et servis aux personnes en difficultés le **midi uniquement et ce tous les jours de l'année**, moyennant le paiement d'une participation financière calculée selon les revenus sachant que le budget alimentation représente 15 % des revenus pour une personne ayant un logement et 10 % pour une personne sans domicile fixe.

Malgré le contexte lié à la pandémie, cette année encore s'est caractérisée par la continuité du respect des normes d'hygiène et le maintien de sa politique de fonctionnement.

L'équipe de cette activité est composée :

- D'une personne référente en charge de gérer le dispositif (veille à la sécurité, la tranquillité, la bonne hygiène et le bien être des personnes accueillies),
- D'un chef de cuisine et de deux cuisiniers, tous confectionnent les repas à partir de produits frais.

Cette équipe est chapeautée par l'équipe de direction (pour toute la partie logistique et administrative).

Comme chaque année, l'équipe en charge de la restauration accompagnée s'est efforcée :

- D'assurer l'**équilibre nutritionnel** dans les menus proposés. L'équipe a proposé des repas de **qualité** et **équilibrés**.
- De prendre en compte les **besoins** nutritionnels, les particularités culturelles, les interdits et/ou les régimes alimentaires.
- De veiller à l'équilibre du budget imposé (gestion des stocks, inventaire mensuel, gestion des achats afin de veiller au maintien du prix de revient d'un repas).
- A faire du restaurant un support de promotion du lien social, de valorisation des personnes.

Il faut préciser que l'équipe en charge de cette activité a assuré une configuration et une organisation respectueuse de la dignité des personnes.

Les horaires sont adaptés lorsque les activités d'une personne la contraignent par rapport au rythme collectif : emploi, particularités culturelles (ramadan)....

Le choix de place dans la salle fait par la personne est respecté autant que faire se peut.

La Fraternité du partage souhaite promouvoir des modes alimentaires favorables à la santé et favoriser l'insertion par l'alimentation des populations fréquentant notre restaurant social. Effectivement, il est reconnu qu'une alimentation variée et équilibrée contribue à maintenir un état de santé satisfaisant et permet de diminuer les risques de déficiences, de carences ou même de maladies.

Or les disparités sociales sont associées à des différences importantes en termes d'accessibilité aux aliments, de comportements alimentaires et de risques nutritionnels.

Les populations les plus vulnérables cumulent insuffisance alimentaire et déséquilibre nutritionnel.

Effectivement, de nombreux facteurs liés aux conditions de vie dans la rue des personnes sans domicile fixe que nous accueillons au sein du restaurant social (manque de sommeil, longues marches, exposition à des températures extrêmes, et souvent tabagisme et alcoolisme, ...) augmentent les besoins nutritionnels.

Les personnes sans-abri ont donc un risque élevé de malnutrition, associé à une insuffisance d'apports nutritionnels.

Si manger, c'est consommer des nutriments et couvrir des besoins, c'est aussi un grand plaisir de la vie, c'est ne plus avoir faim et être rassasié et c'est aussi le plaisir de la gastronomie, de la convivialité, de l'échange, **du lien social**, ...

Or, force est de constater que les contraintes multiples de la précarité éloignent les populations les plus défavorisées des côtés positifs de l'alimentation, notamment en termes de socialisation, de plaisir et de convivialité.

La restauration sociale proposée par l'association La Fraternité du Partage prend tout son sens. C'est une **restauration directe**, c'est-à-dire : une restauration traditionnelle reproduisant, dans la collectivité, le modèle familial. C'est ainsi que le repas préparé est consommé sans délai dans la salle de restaurant attenante.

Le restaurant social de La Fraternité du Partage est ouvert toute l'année, 7 jours sur 7. Il peine à reprendre une activité normale et ne propose qu'un seul service depuis la crise sanitaire.

Dans un souci de gestion économique et de lutte contre le gaspillage, les personnes souhaitant prendre leur repas s'inscrivent de façon hebdomadaire, tous les dimanches auprès du surveillant.

Chaque nouvel arrivant est reçu par le référent qui se charge de lui expliquer le fonctionnement ainsi que le règlement de l'activité qui lui doit être signé. Il enregistre les nom et prénom de la personne et lui fixe un rendez-vous ultérieur.

Le rendez-vous permet de remplir un dossier de demande d'accès au restaurant social dont l'objectif est de motiver le besoin de se restaurer à la Fraternité. La personne référente statue sur l'éligibilité de la demande, fixe le prix à payer et la durée de prise en charge.

Ce premier accueil permet de :

- Obtenir des informations basiques afin de vérifier l'ouverture de droit,
- De proposer une orientation adaptée à la situation des personnes (orientation vers les travailleurs sociaux de la structure et/ou les partenaires sociaux, médicaux, ...).

La personne référente est en charge d'accueillir les usagers, de veiller à leur bien-être, à leur sécurité, à la tranquillité du repas.

Les objectifs atteints sur l'année écoulée :

- Proposition d'une **aide alimentaire suffisante**, saine, équilibrée, variée et en conformité avec les apports nutritionnels conseillés (ANC) sous forme de repas au restaurant social.
- **Promotion d'une alimentation favorable à la santé** (équilibre nutritionnel) et participation à la promotion de la santé.
- **Faire du repas, vecteur de lien social, un facteur d'insertion** notamment par l'amorce d'un accompagnement social global du public usager de l'activité.
- **Mise en place d'une pédagogie** pour faire acquérir les règles (fondamentales) d'hygiène (lavage des mains avant le repas – encore plus en période de pandémie), pour faire découvrir et accepter des mets nouveaux, des saveurs inconnues et élargir le panel de choix alimentaire (éducation nutritionnelle et éducation au goût).
- **Socialiser** en partageant le repas avec des personnes de culture et d'éducation différentes et en mettant en place des animations autour de l'alimentation (repas à thèmes).
- **Structurer la journée** par un horaire stable, et un temps de pause, une coupure réparatrice de la fatigue de la rue.

L'accompagnement social :

L'alimentation est au cœur des préoccupations quotidiennes. L'acte de manger va au-delà de la simple réponse au besoin de base qui se manifeste par la sensation d'avoir faim.

S'alimenter est l'occasion d'échanges, de lien social et de convivialité, c'est un acte social par excellence.

Se nourrir a un fort aspect collectif, une dimension festive quotidienne. Plaisir et nourriture sont indissociables, moment important de la journée de convivialité, de partage.

Le restaurant social de la Fraternité du Partage **sert de « point d'entrée »** pour un premier contact puis pour une participation aux actions très diverses de reconstruction du lien social. En effet, le restaurant a permis aux personnes les plus marginalisées, de créer ou de garder un lien social.

Ce lieu nous a permis de repérer des troubles alimentaires pour certains ou encore des troubles du comportement (manque manifeste d'hygiène, violence ou souffrance psychologique, voire psychiatrique), et d'y apporter une réponse.

Dans un souci de sécurité, si la personne est fortement alcoolisée, elle n'est pas autorisée à prendre son repas au sein du restaurant, mais un panier repas complet lui est proposé.

Si la personne a un comportement inadapté envers les membres salariés et les usagers, une interdiction lui est signifiée pouvant aller d'une exclusion provisoire à une exclusion définitive.

Pour ce public en souffrance qui ne relève ni du CHRS, ni de colis alimentaire ni souvent d'aucun autre dispositif, aucune prise en charge n'est conduite.

Le restaurant permet à **un public très fuyant par rapport aux contraintes institutionnelles et administratives** de le faire adhérer à des actions adaptées telles que des problématiques de santé notamment (hygiène, soins, alimentation...), sachant que le moment du repas représente un temps d'échange qui est bien accepté par les personnes.

INDICATEURS 2022

Nous avons accueilli **189** personnes (-1 personne).

133 hommes, 54 femmes et 2 enfants ont bénéficié de notre prestation sur place.

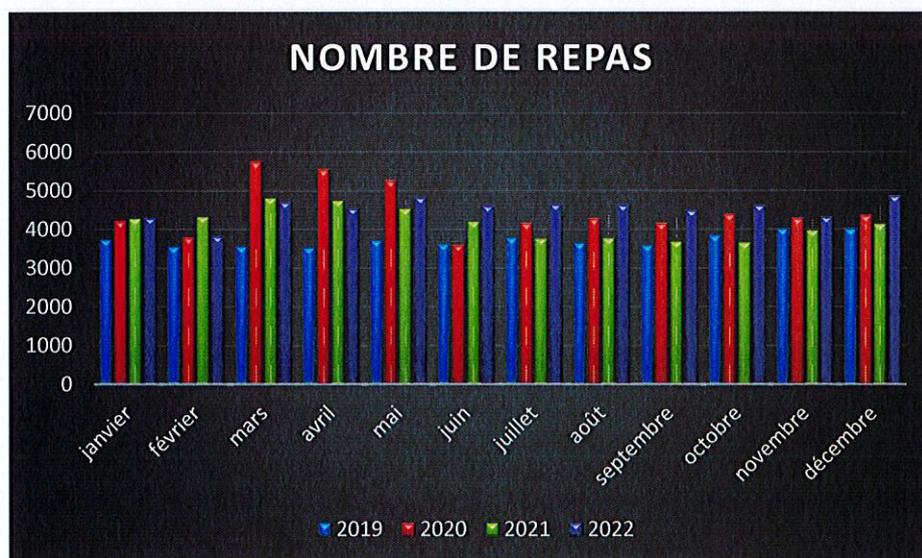
Le centre d'hébergement d'urgence « ALBA » géré par « la CROIX ROUGE » a conventionné avec le Restaurant Social de la Fraternité du Partage, permettant à celui-ci d'annualiser sa prestation. C'est ainsi que le restaurant social a fourni :

12407 repas à l'ALBA pour la période du 01 Janvier au 31 décembre 2022,

1440 parts de soupe contre 1830 en 2021 ont été offertes à la Maraude de la Croix rouge dans le cadre de la trêve hivernale.

Cette action s'est faite dans un esprit de solidarité entre nos deux structures et dans la continuité de notre travail commun.

Les tableaux et graphiques ci-après correspondent aux **189** personnes suivies sur l'année.



Le graphique ci-dessus permet d'observer :

- Une augmentation du nombre de repas (4568 repas soit 9.20%), période de mars 2022 et mai 2022 représentent les pics de fréquentation et gros pic en décembre.
- On note un ralentissement sur février, avril.
- Une moyenne de 149 repas jour contre 136 l'année précédente.
- Les autres mois de l'année sont plutôt stables.

Moyenne de repas pris par personne :

Phénomène à noter : la moyenne du nombre de repas pris par personne est de 287 repas contre 261 repas l'année dernière.

NOMBRE DES REPAS PAYES ET NON PAYES

	2021		2022	
	En repas	En %	En repas	En %
REPAS REALISES	49671		54239	
REPAS PAYES PAR ALBA ET CHRS	34740	69.94	24027	44,30
REPAS PAYES PAR USAGERS	1976	3.97	3233	5,96
REPAS PAYES PAR Urgence FRAT	2576	5.19	8432	15,55
REPAS PAR PAESE			7386	13,61
REPAS NON PAYES	10379	20,9	11161	20,58

Repas payés = trois sources de paiement

1) Facturation en interne :

Le restaurant social facture au CHRS, au dispositif des places d'urgence les repas et les petits déjeuners et à PAESE les repas pris par les personnes hébergées.

2) Facturation ALBA :

La Fraternité du partage est prestataire de service auprès de l'ALBA (CHUS de la Croix Rouge). La prestation consiste en la préparation et la livraison du repas du soir ainsi que celui du midi depuis mars. On comptabilise 12407 repas livrés et facturés.

3) Les usagers :

L'alimentation représente 15% du budget total d'un ménage par mois. Exemple de calcul du montant d'un repas : RSA 400€ x 15% = 60€/30 jours = 2€/jour soit 1€/repas, AAH 750€ x 15% = 112.5€/30 jours = 3.75€ soit 1.85€/repas.

L'alimentation représente 10% pour les personnes vivant dans la rue. Les personnes sans revenu bénéficieront de la gratuité jusqu'à la régularisation de leurs droits.

Le paiement des repas par les usagers a permis d'encaisser 2868 € contre 3901 €.

Les fonds propres de la Fraternité du partage s'élèvent à la somme totale de 196678€ contre 194288€.

LA POPULATION

REPARTITION DES PERSONNES PAR SEXE

NOMBRE DE PERSONNES	2021	2022	2022 en %
Hommes	140	133	70
Femmes	37	54	29
Enfants	13	2	1
Total	190	189	100

REPARTITION DE LA POPULATION PAR ORIGINE

ORIGINE	2021	2022	2022 en %
France	105	92	49
Union européenne	45	54	29
Hors UE	34	42	22
Inconnue	6	1	1
Total	190	189	100

Parmi ces trois origines, le public français est le plus représentatif et en augmentation avec 49%,

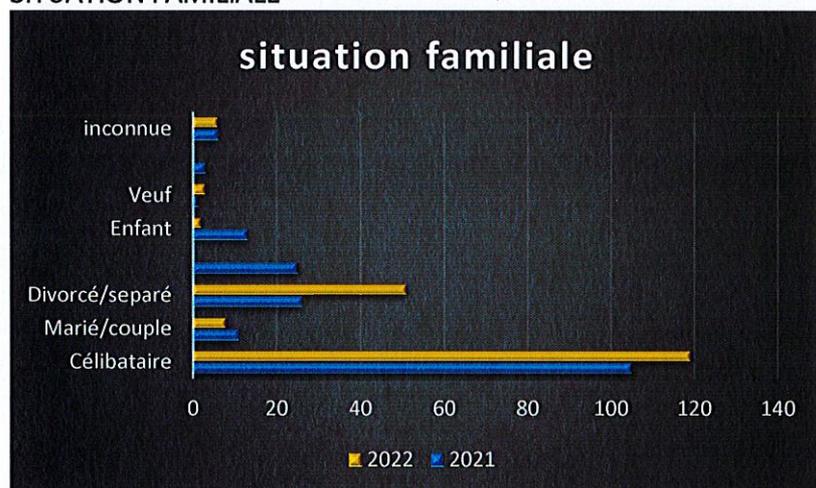
- 📊 La répartition des personnes de l'union européenne passe de 29 % à 24% cette année, soit 5 points ;
- 📊 Baisse significative du nombre des personnes hors union européenne de 54 % à 22 % soit -32%.
- 📊 6 personnes, soit 1 % du public reçu, n'ont pas rempli notre demande de renseignements, contre 6 %. Ces personnes ont mangé au moins une fois en semaine, et/ou le week-end. En règle générale, elles se présentent au repas sans aucun papier.

T YPOLOGIE

TYPE DE PUBLIC RECU	2022		2022	2021		2021
	EN NOMBRE DE MENAGES	EN NOMBRE DE PERSONNES	ménages en %	EN NOMBRE DE MENAGES	EN NOMBRE DE PERSONNES	ménages en %
Personne seule	179	178	97,3	166	166	94
En couple	4	8	2,2	1	2	1
Famille monoparentale à 2		0	0,0	6	12	3
Famille monoparentale à 3	1	3	0,5	2	6	1
Famille monoparentale à 4		0	0,0	1	4	1
Total	184	189	100,0	176	190	100

- Les personnes qui se présentent seules correspondent à 97.3 % du public contre 94% en 2021 avec une variation de (+) 3.3 points,
- Les couples qui représentaient 1%, représente 2.2% +1.2 points
- 1 seule famille monoparentale soit 0.5 % des ménages.

SITUATION FAMILIALE



- Le nombre de célibataires est toujours le plus représentatif et en augmentation de 11.76 points
- Personnes mariées ou en couple -27.27 % contre 5.78 %
- Cette année nous avons additionné les personnes séparées/divorcées de fait le nombre est identique, non à l'image du graphique. 51 Personnes contre 51 personnes.
- 2 enfants ont fréquenté le restaurant cette année.

RESSOURCES :

Types de ressources	2021	2022	2022 en %
Salaire	31	28	15
Chômage	17	16	8
Retraite	19	18	10
Pension invalidité/AAH	28	25	13
RSA	31	45	24
Sans ressource	40	48	25
Assurance maladie	1		0
Garantie jeune	2		0
Enfant	13	2	1
Revenu de formation	1	1	1
ASS alloc. Solidarité spécifique	1		0
Inconnue	6	6	3
Total	190	189	100

D'une manière générale les personnes qui bénéficient du restaurant social vivent de ressources précaires voir sont sans ressource et dans tous les cas, elles se trouvent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins alimentaires.

Les personnes refusant de communiquer leurs ressources sont très souvent des personnes en situation irrégulière, juste de passage, cela veut également dire qu'elles ont mangé une fois au minimum et 7 fois au maximum au restaurant (comme le prévoit le règlement), ces personnes se sont exclues en refusant de rencontrer un travailleur social.

Lors de leur passage, nous demandons à ces personnes de fournir au minimum un document justifiant de leur identité.

TYPE D'HEBERGEMENT :

Type d'hébergement	2022	EN %
Sans domicile fixe	147	78
Locataire	42	22
	189	100
Détail Sans domicile fixe		
Hébergé chez 1/3	9	6.12
CHRS Sperenza	42	28.57
Emploi logé		0
Squat	2	1.36
Hôtel		0
Inconnu	6	4.08
CHU Frat	76	51.70
paese	12	8.16
Total	147	100

78 % déclare être sans domicile fixe contre 93.47% et 22 % est locataire

Les locataires représentent 22 % contre 6.52 %, +15.48 points. Ce chiffre était en hausse en 2021, il monte crescendo depuis la crise sanitaire, suivie par une crise géopolitique et une crise sociale, il est à craindre que la situation s'aggrave et il faudra en tirer les conséquences.

Au-delà de la précarité, et du besoin vital de se nourrir, souvent ces personnes recherchent à créer et/ou garder du lien social surtout dans le contexte actuel de morosité.

TRANCHE D'AGE :

Age tout public	2021	2022
Moins de 3 ans	3	0
3 - 17 ans	10	2
18 - 25 ans	23	28
26 - 40 ans	50	31
41 - 55 ans	52	74
56 - 69 ans	34	39
70 ans ou plus	12	13
Inconnu	6	2
Total	190	189
Moyenne d'âge :	42	43

- La tranche des 18-25 ans représente 14.81 % elle est en hausse de 21.74 % ligne déjà en augmentation de 26 % en 2021.
- La tranche des 26-40 ans représente 16.40 % elle est en baisse de 38 %
- La tranche des 41-55 ans représente 39.15 % elle est en hausse de 42.31%
- La tranche des 56-69 ans représente 20.63 % elle est en hausse de 14.71 %
- Les 70 ans et plus représente 6.88 % elle est en hausse de 8.33%

La moyenne d'âge tout public reste à 43 ans.

FEMMES	2022
18-25 ans	1
26 - 35 ans	5
36 - 45 ans	5
46 - 55 ans	36
56 - 69 ans	6
70 ans ou plus	1
total	54
Moyenne d'âge	41

HOMMES	2022
18-25 ans	3
26 - 35 ans	23
36 - 45 ans	26
46 - 55 ans	37
56 - 69 ans	33
70 ans ou plus	6
inconnu	12
total	140
Moyenne d'âge	45

La personne féminine la plus âgée a 75 ans

La personne masculine la plus âgée à 83 ans

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL ET ORIENTATION :

Le primo accueil a pour but d'accueillir les personnes nouvellement arrivées. Il se déroule du lundi au vendredi avant chaque repas. Il est géré par une personne référente. Le surveillant du week-end peut également assurer le primo accueil.

Le primo accueil permet d'écouter, d'obtenir l'identité de la personne, de formaliser une inscription (recueillir les informations nécessaires pour les orienter au mieux en ce qui concerne leurs droits).

ORIENTATIONS	2022
115	11
Stella Maris	87
Secours Catholique	87
CIAS	87
Total	272

46.03 % du public a été orienté vers nos partenaires.

Se nourrir est un besoin vital. Comme le droit à la santé, le droit à un équilibre nutritionnel se doit d'être un droit universel. Il est reconnu qu'une alimentation variée et équilibrée contribue à maintenir un état de santé satisfaisant et permet de diminuer les risques de déficiences, de carences ou même de maladies.

Or les disparités sociales sont associées à des différences importantes en termes d'accessibilité aux aliments, de comportements alimentaires et de risques nutritionnels. **La finalité recherchée par l'association La Fraternité du Partage, au travers de son action de « restauration sociale », à destination d'un public en majorité sans domicile fixe, est de fournir une aide alimentaire globale** par la fourniture d'un repas chaud le midi à toute personne. Cela permettra d'utiliser ce moment pour :

➤ **Promouvoir une alimentation favorable à la santé.**

Dans ce cadre précis, **notre objectif est de donner envie de manger équilibré pour préserver sa santé.**

Nous essayons d'amener les personnes à s'interroger sur ce qu'elles mangent, afin qu'elles acquièrent progressivement des habitudes alimentaires conformes aux recommandations nutritionnelles. C'est un excellent moyen de prendre sa santé en main.

Nous essayons autant que de possible de concilier alimentation, plaisir et santé.

Chaque groupe d'aliments à sa place dans l'alimentation journalière d'une personne à qui nous proposons de se restaurer. Nous essayons surtout de favoriser la variété et l'équilibre.

S'il est recommandé de privilégier la consommation de certains aliments et de limiter celles d'autres aliments, il n'est pas question d'en interdire.

Le restaurant social de la Fraternité du partage est équipé d'un four mixte 6 niveaux (conforme aux normes CE), permet de réaliser des plats qui conservent les vitamines des aliments.

Chaque menu proposé prend en compte les besoins nutritionnels des personnes.

Il tiendra compte des recommandations et repères de consommation en fournissant à chaque repas :

- Des féculents (pour les glucides) qui apportent : fibres, minéraux et vitamines ;
- Des fruits et légumes pour les fibres, minéraux et vitamines et qui sont riches en eau ;
- Viandes, des produits de la pêche et œufs qui procurent : protéines, vitamines, et minéraux, source de Fer ;
- Des produits laitiers comme le lait, les yaourts, du fromage, des desserts, qui procurent calcium et vitamines ;
- Et plus modérément des matières grasses également nécessaires pour la vitamine A et E, ainsi que des produits sucrés qui restent les aliments plaisir.

Les menus sont affichés tous les vendredis soir afin que chacun puisse choisir de s'inscrire ou non le dimanche au restaurant.

La vocation de l'association est de défendre l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Menu type :

MENU

Semaine du 21 novembre au 27 novembre 2022 *

	lundi 21 novembre Midi	mardi 22 novembre Midi	mercredi 23 novembre Midi	jeudi 24 novembre Midi	vendredi 25 novembre Midi	samedi 26 novembre Midi	dimanche 27 novembre Midi
ENTREE	Macédoine de légumes	Betterave a la moutarde à l'ancienne	Salade verte emmental croûton et oignons frais	Grande tartine de chèvre chaud au miel et aux herbes de Provence	Carotte râpées	Salade de concombre surimi sauce cocktail	Salade de farfalle feta oignons olives noires
PLAT	Steak hachés	Rôti de veau rôti en cuisson lente	Gratiné d'Endives au jambon béchamel	Cuisse de poulet rôti	Moules marinière	Croque monsieur	Poulet rôti aux herbes de Provence
GARNITURE	Frites de patate douce au four	Gratin de coquillettes		Étuvée de poireau	Pomme de terre au four comme des frites	Salade verte	Petit pois carotte pomme de terre
DESSERT	Yaourts	Crème caramel	Banane	Mousse chocolat	Fruits frais	Fromage portion	Fruits frais
	Soir	Soir	Soir	Soir	Soir	Soir	Soir
ENTREE	Soupe de légumes	Potage cultivateur	Soupe de carotte potiron	Velouté de choux fleurs	Crème de lentille	Soupe de potiron	Pâté de campagne et ses condiments
PLAT	Sauce carbonara et champignons	Pilon de poulet au épices	Tortillas Chili con carne	Sauté de veau au olives vertes	Filet de poisson pané	Hachis parmentier de bœuf	Palette à la diable
GARNITURE	Penne	Poêlée paysanne		Pomme de terre vapeur beurre fondu et persil	riz sauce tomate	Salade verte	Pomme de terre boulangère
DESSERT	Yaourts	Fromage portion	Poire au sirop	Fruit frais	Fromage	Yaourt	Tarte aux pommes

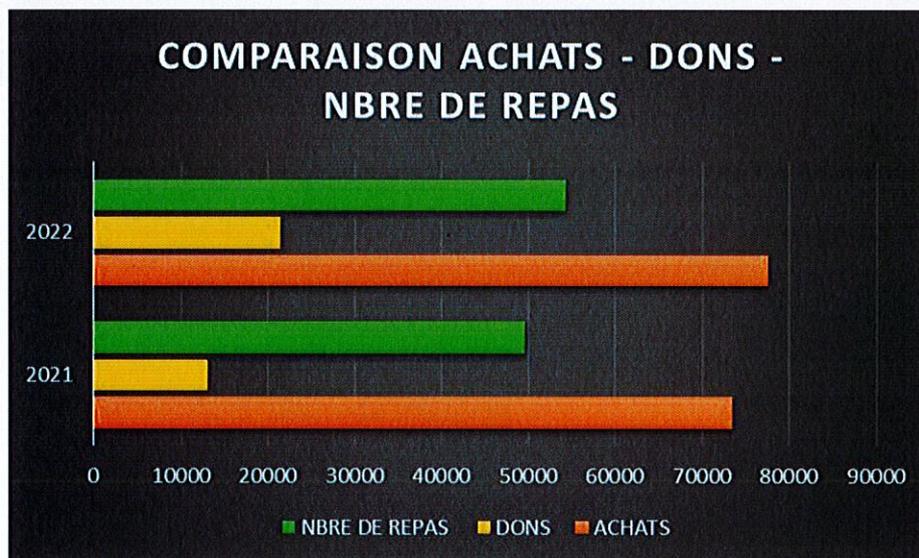
* Susceptible de changement selon les dons et les livraisons

Si, se nourrir est un besoin vital ;

Si, comme le droit à la santé, le droit à un équilibre nutritionnel se doit d'être un droit universel ;

Si, il est reconnu qu'une alimentation variée et équilibrée contribue à maintenir un état de santé satisfaisant et permet de diminuer les risques de déficiences, de carences ou même de maladie ;

Pour La Fraternité du partage, le maintien de son budget reste essentiel.



L'analyse de ce graphique permet de constater que le nombre de repas servis est en hausse (9.20%) que la part des dons exploitables est quasiment doublée.

L'augmentation du coût des achats est en hausse de 5.78 %, elle est proportionnelle au nombre des repas fabriqués. Néanmoins au regard de la situation d'inflation subie cette année, nous avons réussi à stabiliser ces dépenses grâce aux dons reçus et à l'apport des produits du jardin (1311.30 kg de légumes et 989 pièces).

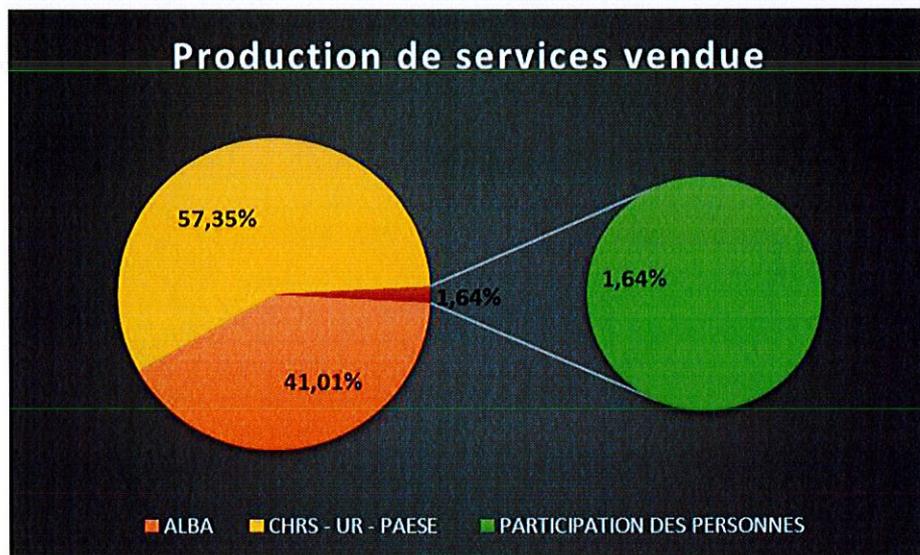
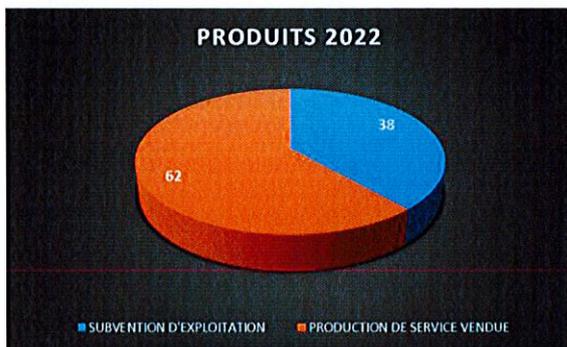
Ce qui porte le coût d'achat de matière première pour un repas passe de 1.48€ en 2021, à **1.43 € en 2022.**

Même si l'équipe a fortement sensibilisé les usagers au gaspillage à travers les inscriptions préalables, le budget prévisionnel a été atteint.

Il est très important de noter que les suites de la crise sanitaire Covid, la situation géopolitique et la crise sociale actuelle ont entraîné et entraînent en continue une augmentation des prix d'achats des matières premières.

L'INSEE annonce que, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 6,6 % en mars 2023, après +7,3 % en février. Sur un mois, il croîtrait de 0,9 %, après +1,1 % le mois suivant. Nous nous attendons à une augmentation du nombre de personnes qui pourraient nous solliciter.

Sources de financement



PRESTATION DE SERVICE « ALBA » : fourniture et livraison de repas

La Fraternité du partage a fourni 12407 repas au CHUS « ALBA ».

L'enjeu de cette prestation est d'amener un volume d'activités supplémentaires au restaurant afin de garantir sa viabilité dans le temps.

Au-delà de l'aspect économique de ce projet, la Fraternité contribue à une continuité de service parce qu'elle prépare le repas pour le public CHU qui est le même que celui de la Fraternité du partage. Cela renforce l'action de la Fraternité dans sa globalité.

Le restaurant social contribue de façon efficiente à favoriser une alimentation saine et équilibrée au sein des foyers qui connaissent des difficultés transitoires ou non, souvent très éloignés de cette préoccupation, soit par nécessité financière, soit du fait d'un isolement peu propice à la confection d'un repas.

L'activité du restaurant social a un double objectif : apports nutritionnels équilibrés et socialisation des publics reçus. **Effectivement, le restaurant social participe au maintien du lien social et pour certains de nos concitoyens en situation précaire, il demeure le seul et dernier lieu où ils sont encore servis avec respect, attention et convivialité.**

Le projet est viable économiquement pour la Fraternité sous condition que le modèle économique reste le même - **les recettes dégagées ne doivent pas engendrer une baisse des soutiens publics par ailleurs**. Cela mettrait en péril le restaurant social.

Cette activité reste toujours fragile, elle est très impactée par les décisions de nos pouvoirs politiques. Nous tenons à signaler que nous avons maintenu tout au long de l'année 2022 cette prestation grâce au soutien de nos financeurs, au partenariat mis en place avec le Secours populaire via la banque alimentaire qui nous a fourni les desserts et les entrées et à l'excellent travail des salariés du dispositif restaurant social.

Le Restaurant social à lui seul contribue au maintien de l'ordre sur la ville d'Ajaccio et sa périphérie. N'oublions pas que le restaurant social de la Fraternité du Partage reste le seul lieu où le public en grande précarité peut trouver un repas chaud, sain et équilibré.

Comme nous l'avons évoqué la crise que nous traversons depuis mars 2020 a aggravé la précarité et expose de nouveaux publics à la pauvreté. Une probable "bombe à retardement" sociale du fait de l'épidémie de Covid-19. La crise sanitaire a "*démultiplié*" les situations de précarité en France et la Corse n'y échappe pas.

LE JARDIN POTAGER

Préambule :

Dans les structures éducatives, les jardins pédagogiques sortent de terre comme un moyen de recréer le lien précieux entre l'homme et la nature. Parce qu'il permet de découvrir, d'échanger, d'expérimenter, d'éveiller ses sens, de prendre des initiatives. Le jardin pédagogique est porteur de nombreuses valeurs éducatives, voire écocitoyennes. L'idée a séduit le conseil d'administration.

L'objectif premier du jardin est la réinsertion et la remobilisation de personnes en difficulté par le biais du jardinage.

Cela doit permettre de :

- Mettre en place des activités créatives et productives pour des personnes en difficulté,
- Renforcer le lien social, les échanges, l'entraide, la convivialité,
- Permettre aux citoyens de s'approprier et d'améliorer leur cadre de vie,
- Renouer des liens avec les produits de la nature dans le respect de l'environnement.

DESCRIPTION DU PROJET « JARDIN DE VIE »

Dans le cadre de notre activité CHRS, nous accueillons en hébergement des personnes sans domicile fixe et proposons un accompagnement social en vue de permettre aux personnes résidentes de construire un projet d'insertion. Lors de réunions de résidents en Conseil de la vie sociale, ils ont fait part de leur **envie** de cultiver, de retrouver du sens à leur parcours à travers une activité liée à la terre. Dès lors un petit espace de cultures est mis en place sur la terrasse de la structure. Celui-ci est largement investi par les résidents.

Parallèlement, la Fraternité ne cesse de se questionner sur la place des activités de groupe et de leurs impacts sur l'accompagnement individuel des résidents.

C'est ainsi que le projet de créer un jardin/potager voit le jour.

L'action intitulée « jardin de vie » concentre les efforts de solidarité et d'insertion sur les situations d'exclusions les plus difficiles en satisfaisant les besoins fondamentaux et en améliorant le niveau de compétences professionnelles et l'employabilité du public hébergé au CHRS.

Ces activités doivent permettre de redonner des repères, un rythme de vie, favoriser une vie sociale, permettre la reconstruction d'un individu, une estime de soi... Ces étapes sont un préalable indispensable pour envisager la poursuite du processus d'insertion par l'emploi.

Les demandes des résidents ont poussé l'équipe des salariés à réfléchir tous ensemble à la création et au développement d'un jardin solidaire.

La Fraternité du partage a cherché et trouvé un terrain équipé d'un point d'eau par le biais de la Mairie d'Ajaccio.

A ce moment précis, l'objectif premier du jardin est la réinsertion et la remobilisation de personnes en difficulté (rendre le public accueilli acteur de son autonomie sociale et

professionnelle) par le biais du jardinage – le second est la fourniture des légumes pour le restaurant social.

L'activité jardin apparait pour les résidents comme un support pour faire émerger la parole, solliciter les échanges et ainsi tisser du lien social ; pratiquer une activité « jardin » c'est également et surtout s'investir librement dans une activité, c'est un choix individuel.

Notre jardin est opérationnel depuis 2018.

Dans sa proposition, la Fraternité souhaite et peut apporter une réponse transversale à un besoin et à une demande sur le territoire (alliant la santé, la protection de l'environnement et le social).

A travers son restaurant social : elle améliore l'accès à une alimentation favorable pour la santé pour les personnes en situation de précarité alimentaire.

A travers son projet de jardin : elle contribue à la lutte contre les comportements sédentaires, contre le stress qui entraîne tout d'abord des troubles fonctionnels ...

Elle améliore la qualité des plats par la fourniture de produits en circuit court (production du jardin).

Et enfin, d'un point de vue social, ce projet répond à un besoin d'étape intermédiaire vers le secteur de l'insertion par l'activité économique inexistante à ce jour (il manque des étapes intermédiaires en amont d'une entrée dans les structures de l'insertion par l'activité économique).

La transversalité de nos objectifs :

- **Sociaux.**
- **La santé** (*Ce retour au jardin traduit bien sûr une envie de manger sainement mais pas seulement... Jardiner c'est bon pour le moral, permet de brûler des calories, retrouver le goût des aliments, manger naturel, occupe l'esprit et réduit le stress (effet thérapeutique du jardinage sur les nerfs).*)
- **Économiques** : *Le projet n'a pas de vocation commerciale, à ce jour il prend une vocation économique, il est prévu l'exploitation de la totalité de la parcelle qui est aujourd'hui de 1300 m² . L'enjeu est de récolter des légumes toute l'année dont la production servira d'apports au restaurant social.*
- **Environnementaux** : *culture dans le respect de l'environnement ; Pour ce dernier point, par la compréhension des problèmes environnementaux, va naître l'écocitoyen qui pourra concevoir plus tard (à la sortie même de notre établissement) son engagement, que ce soit dans les gestes les plus quotidiens (gestions des déchets) comme dans des actions d'envergure, et il saisira la portée de sa responsabilité envers le monde de demain.*

Ce projet, nécessaire sur Ajaccio, a produit le restaurant social toute l'année en circuit très court puisque cela est passé du jardin à l'assiette.

a. L'action :

L'association a pour rôle d'animer le Jardin de vie, de développer des activités pédagogiques et éducatives de façon à s'initier au jardinage permaculturel. Le projet a pour objectif de développer les principes et l'éthique de la permaculture et sa mise en pratique progressive à l'échelon local et en milieu urbain. Nous souhaitons utiliser le jardin comme un outil pédagogique et le jardinage comme un support pour inciter à la découverte et à

l'expérimentation. Nous souhaitons faire de ce projet le premier fournisseur de légumes pour notre restaurant social afin de l'abonder en légumes frais et de saison dans le respect du circuit court.

- Culture d'un terrain d'environ 1300m²,
- Animation d'un espace de vie, espace pédagogique, un lieu de rencontre et de partage.

b. Ecoulement de la production :

Le restaurant social est le principal bénéficiaire,

c. Moyens humains :

Un jardinier a été recruté à raison de 30 heures semaines depuis le 09 octobre 2020 sous la forme d'un contrat PEC renouvelable pendant 5 ans. Il assure l'encadrement sur le terrain.

Il est le coordinateur qui fait le lien entre les usagers du CHRS et le référent parmi les travailleurs sociaux pour l'accompagnement social (dans le cadre de leur projet personnalisé).

il anime les ateliers, les activités et les temps forts

Les animations consistent à organiser régulièrement des temps forts dans le jardin pour favoriser le lien et l'ouverture vers les autres. Ces animations peuvent ne concerner que les jardiniers ou être ouvertes. Ce peut être des pique-niques, des barbecues, des fêtes, des événements culturels, musicaux, etc...

LE JARDIN POTAGER EN 2022 :

La Fraternité du Partage a bénéficié d'une convention relative au projet d'aménagement du jardin collectif existant et d'extension de ses activités dans le cadre de la mesure 11B du plan de relance « agriculture urbaine et jardins partagés ».

Le bilan de cette année au jardin se révèle encore une fois positif à tous points de vue. Ceci est dû en grande partie aux actions menées par Chrystelle, l'animatrice qui a su mobiliser les résidents autour de « Momo », notre jardinier.

En effet tous les jeudis, elle anime des ateliers au jardin : nettoyage, préparation de la terre et des semis en hiver, début des plantations quand la bonne saison arrive...

Installation des ruches et formation apicole :

Le jardin s'enrichit d'une nouvelle activité, deux ruches ont été installées.

Après avoir suivi une formation apiculture auprès de Thibault Carli, 3 personnes se sont formées pour s'occuper des abeilles. Ces personnes se sont engagées à intervenir sur les ruches à raison d'1h30 par semaine chacune.

Depuis la mise en place des ruches nous comptabilisons 70 heures de bénévolat.

Quoi de plus gratifiant que de récolter son propre miel ? En installant une ruche dans notre jardin, nous récolterons un miel frais et non traité au goût subtil et délicieux. Il prendra un goût particulier suivant les végétaux des environs : fleurs, maquis, arbres...

Nos ruches sont jeunes, les conditions climatiques exceptionnelles de cette année nous obligent à ne pas exploiter le miel cette année afin de garantir la survie de la ruche. Une ruche peut produire une vingtaine de kilogrammes de miel par an. Et le miel n'est pas le seul produit à prélever dans les ruches : nous pourrons aussi trouver de la propolis, du pollen et de la cire.

Production des légumes :

L'embauche du jardinier a permis la mise en place d'activités au jardin. , la subvention obtenue a permis d'équiper en matériel le jardin et d'accroître le rendement de la production de fruits et légumes (vous trouverez en annexe le détail chiffré et valorisé de la production)

C'est ainsi que le restaurant a été abondé de 1311.30 kg en légumes frais et de saison, ainsi que de 989 (bouquets, salades, potirons, potimarrons, butternut, choux etc...) sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

La valorisation selon le prix du marché, a dispensé le restaurant social d'achats de légumes frais pour un montant de 5343.20€.

Certaines études ont montré que les fruits/légumes avaient un meilleur goût et une meilleure qualité lorsqu'ils avaient été pollinisés par des abeilles. Nous affirmons que nos légumes ont été de meilleure qualité cette année. Au-delà de la manne financière, nous avons bénéficié de légumes frais et sains.

Respect des normes environnementales

Le jardin de vie que nous cultivons participe au développement d'une présence végétale en ville et au maintien de la biodiversité en milieu urbain.

La subvention a permis l'achat d'un système d'irrigation par la mise en place d'une goutte à goutte, l'installation de gouttières et de récupérateur d'eau (gestion et économie d'eau),

Toutes nos cultures sont bios. Par ailleurs le jardinier (maître composteur diplômé) forme les usagers à la gestion des déchets (compost) en nourrissant les plantes avec du compost maison, excellente alternative qui contribue au recyclage de nos déchets organiques et de nos déchets verts.

L'installation des ruches aura été un vecteur essentiel dans la pollinisation naturelle de nos cultures. A ce jour, nous constatons qu'elle **améliore grandement la qualité et la quantité de vos récoltes.**

La **pollinisation est nécessaire** à toute production de graines et de fruits par les plantes à fleurs. Le transfert du pollen chez les fleurs à des fins reproductives est un processus fondamental du maintien de la vie sur terre.

Mise en place d'un poulailler :

Dans le cadre du projet d'extension de son jardin, l'association avait prévu l'installation d'un poulailler, persuadée des avantages à avoir des poules dans notre jardin et du bénéfice pour les personnes qui fréquentent l'association tels que :

- Avoir des œufs frais et bio tous les matins
- Si les œufs ne peuvent pas être distribués dans notre restaurant, les publics fragiles de nos établissements pourront en bénéficier, ce qui représente une économie substantielle.

*Pour information : Pour **parvenir à une autosuffisance** en termes d'œuf, nul besoin d'élever beaucoup de poules. Pour une famille de 4 personnes, **2 poules pondeuses** suffiront pour couvrir une consommation annuelle d'œufs frais.*

- Des bons œufs frais grâce à une alimentation contrôlée : En élevant des poules directement nous connaissons tout sur leur alimentation et leur mode de vie. En leur apportant des aliments sains, sans antibiotique ni pesticide, **nos publics auront accès** à la vraie saveur d'un œuf de qualité. Rien à voir avec les œufs de supermarché. N'oublions pas que l'alimentation des poules se retrouve dans leur œuf.
- Dans une approche écologique, les œufs sont produits chez nous. Ils ne parcourent plus des kilomètres avant d'arriver dans l'assiette. Ils sont issus d'un élevage sain, dont les poules sont libres, élevées en plein air, bien nourries et même câlinées ! De plus la poule est un animal écologique bénéfique pour l'environnement qualifiée de « poubelle verte », la poule joue un rôle important dans la **réduction de nos déchets alimentaires**. Pour notre public, c'est également une solution pour consommer locale, contrôler la provenance des produits et surtout de faire des économies.

La poule comme un enjeu environnemental et économique, effectivement c'est un **animal omnivore**, qui peut à elle seule ingurgiter jusqu'à **150 kg de déchets organiques** par an : épluchures, légumes ou fruits, restes de repas, croûtes de fromage, rebuts de cuisine... Adopter une poule c'est aussi la **solution anti-gaspillage**. Elle aide à réduire les **déchets quotidiens** et ce du **potager** (avoir une poule reste un bon compromis pour éliminer les déchets qui ne peuvent aller dans notre composteur).

- Et Enfin La poule devient le nouvel animal de compagnie ainsi qu'une activité ludique pour les personnes hébergées. Adopter des poules peut également être moteur pour les adultes. Bon **moyen de se déconnecter** et de se retourner vers la nature,

Le poulailler est installé – Nous accueillerons cinq poules dès le début du printemps 2023 période plus propice. Le poulailler est installé sur notre site PAESE DI LEGNU – lieu de vie pour grands marginaux – elles seront hébergées sur un terrain de 235 m² entièrement clôturé et abrité du soleil. Elles bénéficieront d'un abri équipé d'un perchoir, d'un pondoir ...

Participation du public :

La production est assurée par un jardinier salarié de l'association ainsi que l'ensemble des personnes que nous accueillons et qui trouvent un bénéfice à s'impliquer dans le projet. Le jardin de vie est un lieu de rencontre et de partage et surtout un outil pédagogique pour faire émerger la parole et tisser du lien social.

Mise en place de session de découverte, organisée par le jardinier en lien avec l'animatrice. Cette initiation visant la découverte, la sensibilisation, a permis à deux personnes de s'inscrire sur des chantiers d'insertion, l'une au CPIE et l'autre sur l'entreprise d'insertion Mieux vivre.

Cette année nous enregistrons la participation de 20 personnes, représentant 6 femmes et 15 hommes et qui cumulent 2036 heures. Nous tenons à exprimer ici l'engagement d'une de ces personnes qui à elle seule cumule 1410 heures. Sans trahir le secret professionnel cette personne est sortie de ses difficultés sociales, liés à son addiction à l'alcool.

Pour mobiliser toutes ces personnes, l'animatrice a mis en place des activités depuis le début de l'année jusqu'à ce jour effectivement durant les 36 jeudis écoulés depuis le début de l'année, 6 femmes et 14 hommes se sont impliqués dans la vie du jardin à raison de 3 personnes

pendant 3 heures cumulant les 324 heures de bénévolat. En ce qui concerne la personne qui cumulent 1050 heures elle vient chaque jour à raison d'une moyenne de 6 heures par jour.

La satisfaction de cette année nous amène à penser les améliorations à apporter pour les années suivantes pour augmenter notre productivité toujours dans le respect environnemental. La future production se prépare d'ores et déjà et tout au long de l'année, y compris pendant la période hivernale en préparant la terre, les semis etc.

ail	aubergine	basilic (pièce)	blette (pièce)	carottes (en kg)	CELERI (en pièce)	chou rave
total kg 1,2	total kg 193,5	total 132	total 39	total 75,7	total 55	total 12,4
concombre (pièce)	courgette (en kg)	coriandre (pièce)	couge	échalote	fraise	haricots verts
total 244	total 167,9	total 42	total 129	total 2	total 23,7	total 68,1
haricots blancs	melon	menthe (pièce)	oignons	pastèque	persil (pièce)	pdt
total 8	total 19	total 58	total 35,5	total 44,8	total 167	total 305
poivrons	poireaux (kg)	radis (pièce)	salade (pièce)	tomates cerises	tomates	thym/ciboulette
total 73,7	total 20	total 68	total 177	total 14,2	total 105,6	total 7
pdt douce						
total 12						



Bilan qualitatif 2022

La Fraternité du Partage a bénéficié d'une subvention dans le cadre de France relance lui permettant d'engager des travaux de modernisation de la salle de restaurant afin qu'il soit mieux adapté aux besoins des personnes qui le fréquentent.

Nous souhaitons aménager des espaces de convivialités et/ou d'activités où les personnes peuvent se retrouver en petits groupes.

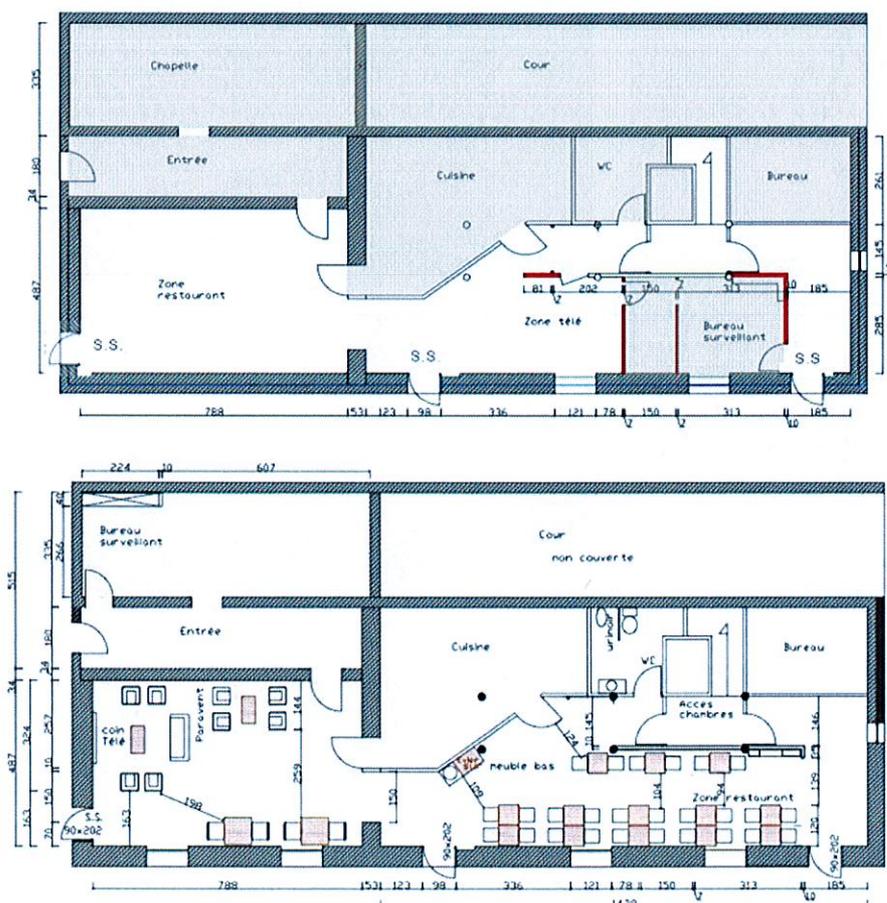
Les espaces modulables sont à usages multiples. Chacun d'entre eux peut investir les lieux en fonction de leurs affinités, de leurs envies, de leurs activités.

Maintenant ils bénéficient d'une atmosphère clame et d'un confort visuel et sonore.

Pour ce faire, nous avons engagé des travaux concernant partiellement le rez- de- chaussée : Le projet consistait à restructurer les espaces pour les adapter aux besoins.

Durant les travaux, la structure a continué à fonctionner. Les travaux ont donc été réalisés en 3 phases :

1. Déplacement du bureau des surveillants et report de la vidéo surveillance et de l'alarme incendie dans le nouveau bureau.
2. Démolition de cloisons, pose de faux plafonds et de carrelage dans la zone du futur restaurant social
3. Aménagement de l'espace repos, télévision





1. La démarche participative

1.1. Expression et participation des résidents

L'expression et la participation des résidents sont de véritables leviers à leur pouvoir d'initiative.

Le philosophe Paul RICOEUR appuie notre réflexion sur la question sociale, lorsqu'il affirme que le pouvoir d'agir et la co-construction « font partie des moyens à mettre en place pour restituer les possibilités sociales réelles des personnes en situation de difficultés car ils favorisent des mises en situation pouvant aider une personne à retrouver ses capacités humaines, condition de son accès à l'autonomie ». Cette réflexion prend un détour théorique pour mieux montrer la personnalisation des activités à travers le collectif et l'activation du lien social.

C'est pourquoi cette année encore nous avons poursuivi les actions engagées et axé l'accompagnement des résidents sur la promotion de leur expression et leur participation.

- **Commission « menus »**

La Commission menus est une instance de concertation et de co-construction autour du thème général qu'est l'alimentation à la Fraternité du Partage. Elle a pour vocation de proposer des idées de menus élaborées par les résidents et l'équipe de la Fraternité du Partage. L'objectif de ces réunions est ainsi de favoriser le dialogue entre les différents acteurs sur tous les sujets en lien avec la restauration collective. Au-delà des menus qui sont présentés et discutés, l'équipe de la Fraternité peut présenter également ses projets (orientation nutritionnelle, approvisionnement, animations, fonctionnement...).

Cette instance a permis de faire naître le dialogue et une participation active des résidents à leur prise en charge par de nombreuses propositions relatives au fonctionnement du dispositif (mise en place d'un tableau d'affichage à doubles entrées, boîte à idées menus, participation effective des résidents à la réalisation des repas, ateliers culinaires, soirée à thème, etc.).

Cette année, nous avons constaté le rôle primordial de l'animatrice dans ce mode d'expression : être aux côtés de ceux qui ne savent pas écrire (ou barrière de la langue) ; mobilisation des personnes en retrait ; création d'un groupe ; etc. Les effets bénéfiques du groupe se font d'ailleurs ressentir dans le quotidien avec une baisse notable des comportements inadaptés, des incidents.

- **Soirées à thèmes**

Le projet s'articulant autour de l'organisation de soirées à thème initié l'année dernière s'est poursuivi naturellement cette année. Ce dernier a de nouveau suscité un véritable engouement auprès des personnes accueillies (atelier cuisine, décoration de salle, ambiance musicale) et mis une fois encore en exergue la régulation plus aisée de la vie collective.

Le projet dont les objectifs initiaux étaient les suivants : s'inscrire dans une dimension collective de partage et de vivre ensemble ; promouvoir le lien social et participer à la vie de l'établissement en étant « acteur » a pris une dimension non négligeable autour de la notion « d'acteur ». Effectivement, nous avons pu remarquer que les personnes accueillies qui participent à la conception d'un événement se sentent valorisées (organisation coconstruite, responsabilisation autour d'une tâche, estime de soi grandissante, etc.)





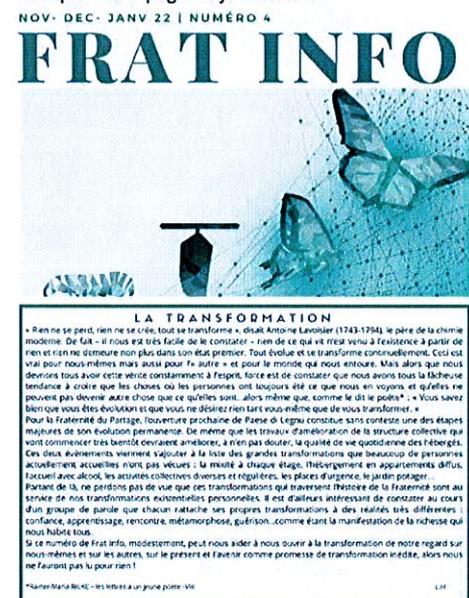
- **Conseil d'étages**

Les conseils d'étages ont été créés dans le but de favoriser l'expression et la participation des personnes accueillies sur des thématiques qui les concernent directement comme le « vivre ensemble » et relevant du fonctionnement de l'établissement. A titre d'exemple, les rencontres successives ont permis de repenser l'agencement et l'aménagement des espaces de vie de l'établissement en partenariat avec une architecte bénévole qui a produit des plans architecturaux en fonctions des besoins et des attentes des personnes accueillies. Les travaux d'aménagement des espaces collectifs situés au rez-de-chaussée ont eu lieu en 2022 comme cités précédemment.

- **Journal interne**

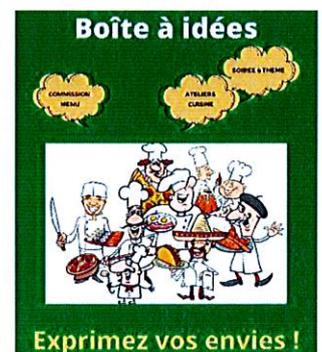
Toujours dans l'idée d'encourager l'expression des personnes accueillies, nous avons mis en place une autre instance de communication : le journal interne trimestriel. Le but recherché est de partager de l'information autour de la vie de la structure et de ses occupants. Quatre parutions ont vu le jour et ont permis d'y impliquer les résidents. La finalité recherchée reste une plus grande implication encore des personnes accueillies en passant du statut de participant à celui de véritable acteur. Nous pouvons remercier cette année encore le secours populaire qui nous offre gracieusement le tirage de nos exemplaires.

Exemple d'une page du journal n°4 :



- **Les animations**

Une réflexion a été portée autour de la place qui doit être donnée à l'animation dans l'établissement qui assure l'accompagnement individuel des personnes. Il existe un lien intrinsèque entre le processus d'insertion et l'animation collective, le développement personnel et la sociabilité, en résumé, le lien qui donne à l'être humain la capacité à la fois individuel et social. C'est pourquoi, le projet relatif aux animations mise en œuvre vise une finalité axée sur l'insertion dont les objectifs sont les suivants : Mobiliser les ressources et compétences de la personne dans la prise en charge de son projet de vie, de devenir acteur de sa vie ; Restaurer du lien social ; Faciliter la communication et l'expression ; Donner le goût d'aller vers l'autre, de s'ouvrir sur l'extérieur, de développer des interrelations



Cette année nous avons initiée de nombreuses animations en cherchant l'implication du choix de cette dernière par les personnes accueillies et souhaitons aller plus loin en mettant en place la dynamique suivante : l'usager, en tant qu'acteur-créateur et l'équipe en tant qu'accompagnateur et développeur de l'action.

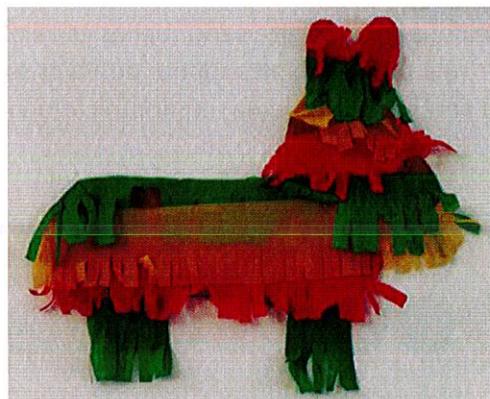
- L'atelier « maquillage et colorimétrie » proposé à titre gracieux par Stéphanie, photographe et conseillère en image, que nous remercions chaleureusement. L'objectif de cet atelier était de faire connaître les techniques de maquillage, les connaissances des produits et la manière de se maquiller selon les circonstances. Le but étant de redonner aux femmes que nous accueillons l'envie de se sentir belles et de prendre soin d'elles. Cet atelier a été encore une fois un excellent support de valorisation ou de revalorisation de l'image de soi, d'amélioration de la communication grâce à la confiance en soi et de restauration de l'image positive de soi.



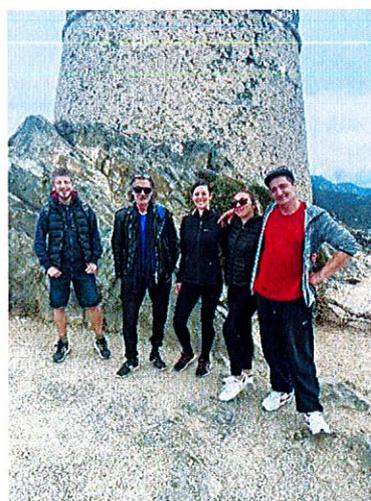
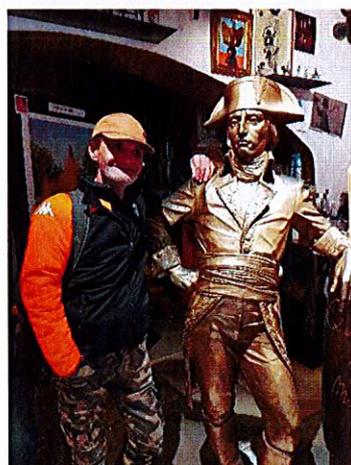
- « L'atelier cuisine » est une action collective récurrente s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement des personnes hébergées. Il s'agit d'un moment convivial qui réunit des personnes pour cuisiner un plat ou un repas dans une ambiance chaleureuse où le groupe de participants est guidé par l'animatrice dont le but est de contribuer au changement des pratiques alimentaires chez les personnes en situation de précarité. L'objectif est le développement du « pouvoir d'agir », la création de liens en lutte contre l'isolement et le développement de savoirs et de savoir-faire.



- Les ateliers « travail manuel » (mosaïque, dessin, peinture, etc.) ont été mis en œuvre dans le but de créer du lien et de faire baisser les tensions inerrantes à la promiscuité de la vie collective. Cependant au travers de ces activités, il ressort également que ce sont de véritables supports à la valorisation individuelle et au dynamisme collectif.

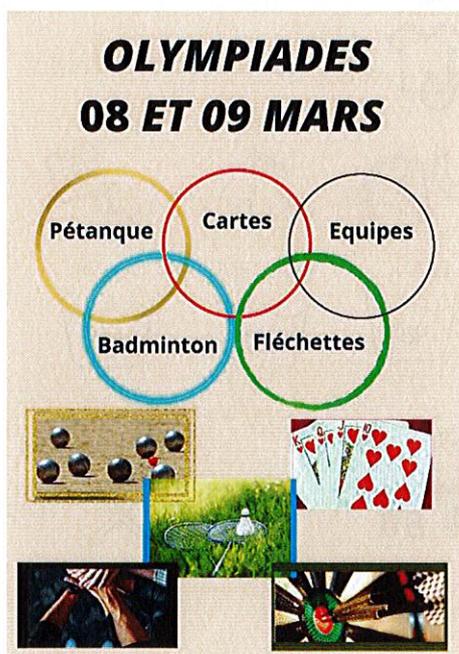


- Les sorties



Il est difficile d'accompagner la personne accueillie en chrs lorsqu'elle n'est pas en demande d'aide : l'institution et l'accompagnateur se trouvent en effet aux prises avec la commande de réinsertion sociale à laquelle la personne n'est pas forcément prête car en conflit avec la réalité sociale. Nous proposons de voir la réinsertion sociale en plusieurs étapes et comportant une aire de transition : des activités de loisir permettant la rééducation au lien social, sans enjeu de travail, mettant l'accent sur le plaisir et le potentiel de créativité, et favorisant l'instauration d'une relation différente à l'accompagnateur. L'objectif est de travailler la confiance en soi pour faire émerger un désir et une demande d'aide. Cette vision des choses modifie la façon d'appréhender la notion de réinsertion sociale en chrs : elle suppose que les difficultés psychiques de la personne accueillie soient prises en compte avant toute confrontation à la réalité sociale.

- Les jeux de sociétés permettent de sortir de l'isolement, de passer un temps collectif et convivial.



- L'atelier « vie quotidienne » qui vise à apprendre ou réapprendre les gestes quotidiens nécessaires à l'entretien des locaux que les résidents occupent. Nombre de situations problématiques en termes d'hygiène ont été relevées (chambre sale, chambre encombrée, linge de sale, hygiène corporelle dégradée, etc.) et ont ainsi pu être accompagné de façon individuelle mais aussi de façon collective par exemple avec la réalisation de fiche technique liées à l'hygiène des locaux.

Le Petit Guide De La Buanderie

COLLECTER / PREPARER



Vider les poches



Fermer la fermeture éclair



Mettre les vêtements à l'envers



TRIER / LAVER



BLANC



COULEUR



DELICAT



DRAPS /
SERVIETTES



SECHER / REPASSER



Etendre le linge

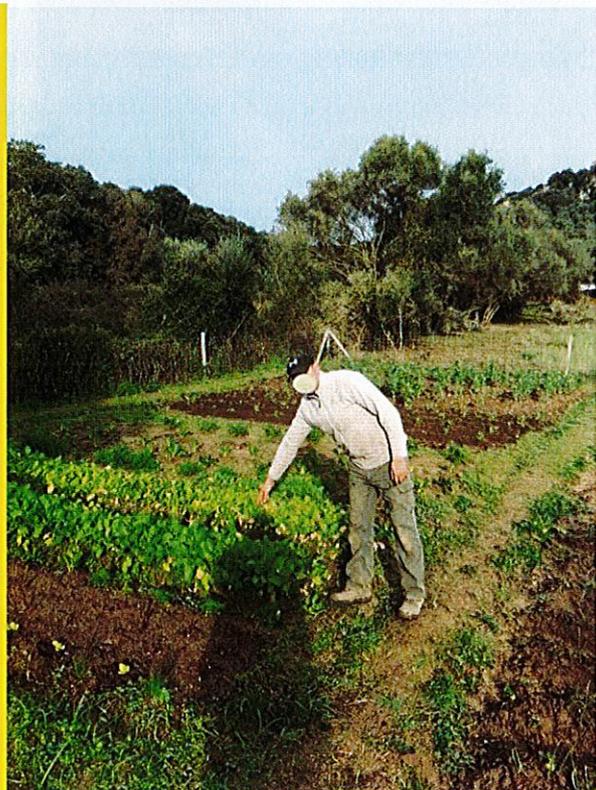


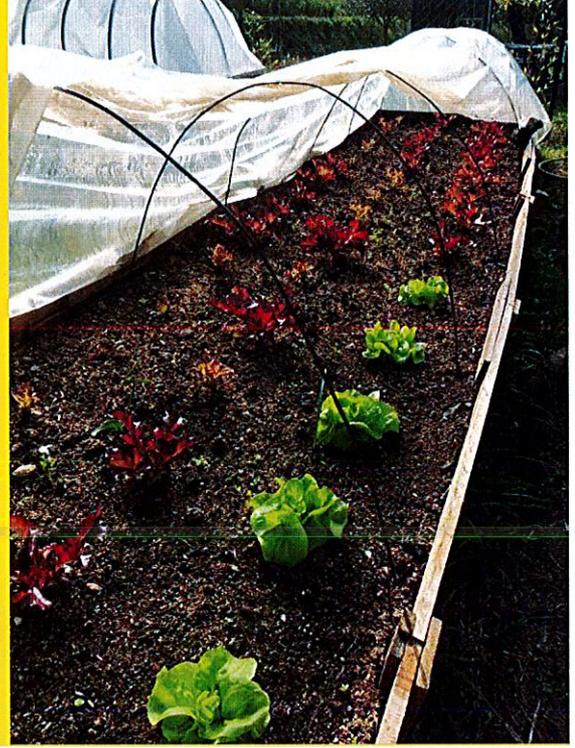
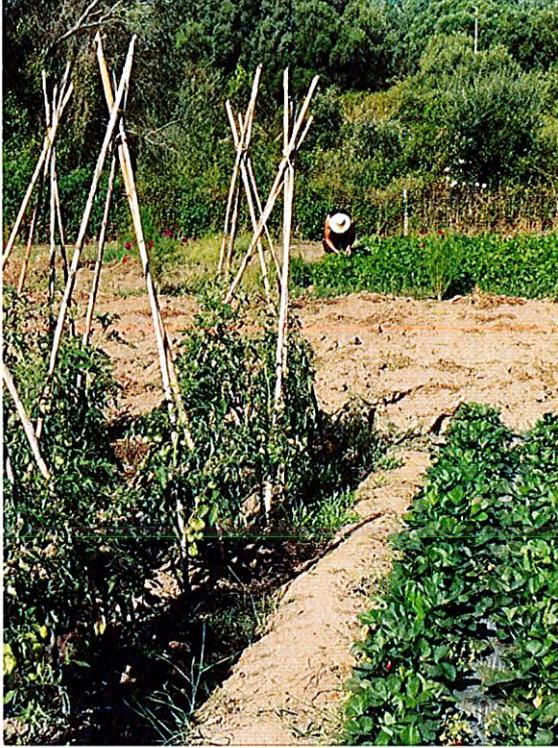
Repasser le linge

• Jardin

L'action première de l'association au travers du jardin de vie s'inscrit dans la production de cultures potagères en circuit court (« du jardin à l'assiette ») toute l'année et à destination des personnes en situation de précarité qui fréquentent le restaurant social de la Fraternité du Partage ou résident en structure d'hébergement diffus (logement adapté).

L'équipe éducative se saisit de cet outil pour promouvoir la participation des personnes accueillies en proposant des actions de découverte des différentes activités de jardinage de façon hebdomadaire ; en proposant de s'inscrire davantage dans une démarche de développement durable et de biodiversité ; en favorisant l'échanges de savoirs et l'estime de soi ; en favorisant le lien social. Cette sortie apparait bénéfique aux résidents qui s'approprient des connaissances et des techniques autour du jardinage. Cette activité favorise également une détente physique et émotionnelle. Elle est vectrice de lien social.





- **Instance de participation - COMED**

La Commission de médiation de la Corse du sud est composée de différents représentants, dont un représentant des personnes accueillies et accompagnées actuellement hébergé au CHRS Sperenza que nous encourageons à occuper ses fonctions.



1.2. Droits des personnes accueillies

- **Création d'une instance professionnelle**

La finalité de ce groupe de travail réunissant l'ensemble des travailleurs sociaux de l'établissement est de porter une réflexion autour des droits et des devoirs des personnes hébergées à la Fraternité du Partage pour tendre au plus près de ces derniers dans le cadre qu'est celui de l'association. L'objectif étant de fixer des repères de bonnes pratiques à l'ensemble des professionnels. Cette instance est amenée à évoluer vers une concertation et une co-construction avec les résidents.

- **Groupe de travail Travailleurs sociaux /surveillants**

Ce groupe de travail a été créé dans le but d'échanger autour de situation vécue et ainsi d'harmoniser la pratique professionnelle. De ces échanges en est issu le guide de bonnes pratiques qui est un outil co-construit par les équipes de surveillants et de travailleurs sociaux. Il est composé de « fiches » dédiées à des faits, à des situations vécues dont les membres du groupe de travail s'accordent à dire que les propositions écrites apparaissent comme des bonnes pratiques. Cet outil se veut évolutif et reste à abonder au fil de nos échanges et travaux.

- **Groupe de travail cuisine/jardin**

Ce groupe de travail a été créé pour traiter la question de la place de l'intervention sociale sur le dispositif restauration. Effectivement, le personnel affecté au dispositif est en charge d'accueillir les usagers, de veiller à leur bien-être, à leur sécurité, leur tranquillité tout au long du repas. Ils produisent de l'intervention sociale au sens où ils peuvent apaiser, faire le lien et donc le relais avec l'équipe des travailleurs sociaux.

Il ressort de ces échanges que le temps du repas est un espace d'observation de l'état des personnes, de leurs présences, de la qualité de leurs relations, de leurs appétits, etc. Il faut le penser comme un dispositif double : observation et support relationnel. L'horizontalité du

repas favorise la disponibilité des intervenants. Le repas est un prétexte pour engager la discussion. C'est donc un « outil » de travail.

Le restaurant étant un dispositif à part entière qui permet une ouverture en externe : en effet c'est un outil à disposition des partenaires, à titre d'exemple, il n'est pas rare que les infirmiers de l'EMPP ou de la maraude s'en saisissent pour approcher un public parfois insaisissable. Ce qui a donné par exemple, donner lieu à la formation des équipes de cuisine « aux signaux d'alerte ». Les signaux d'alerte peuvent être des troubles du sommeil ; des troubles alimentaires ; comportement ; changement dans les consommations ; rupture du lien social ; environnement et hygiène corporelle ; difficulté de communication avec l'équipe ; etc. qui conduisent des personnes à de potentiels passages à l'acte qui nécessitent de connaître les conduites à tenir.

A ce groupe de travail, l'imbrication du jardinier est essentielle pour construire un projet autour de la participation des personnes accueillies à la production de légumes, aux gestes liés à l'environnement, etc. Par exemple, une formation, au compostage a été initiée par notre jardinier également qui est guide composteur. Il a également mis en place un circuit de gestion des déchets.

- **Formation à la réduction des risques alcool (RDR)**

Débutée en 2020, cette formation professionnelle à la Réduction des Risques alcool (RDR) destinée à l'ensemble du personnel a été reconduite cette année afin d'appréhender *les pratiques professionnelles*. L'idée est de « changer de paradigme » pour accompagner les personnes dans leurs usages : c'est-à-dire pouvoir accueillir les personnes avec leurs consommations au sein même de l'établissement et ainsi être plus efficient dans leur prise en charge. Cette formation s'inscrit dans une démarche « innovante / précurseur » sur le territoire de la Corse, c'est pourquoi nous avons associé nos partenaires principaux à un temps d'échange lors d'un colloque pour expliquer notre démarche.

Après cette période dense en termes de déploiement de la mise en œuvre sur le premier semestre 2022, **les 13 et 14 octobre 2022 ont donc eu lieu les journées 5 et 6 de l'accompagnement**, qui auront été les dernières prévues par les dispositions prévues du contrat que nous avons signé.

Matthieu FIEULAINE, a rendu son rapport sur le diagnostic établis à la FRATERNITE sur l'ensemble des pôles. Il évoquera les **principaux** éléments à retenir des réponses au questionnaire. -il convient de dire que beaucoup de travail reste à faire pour que les professionnels soient à l'aise avec les accompagnements individuels en RDR Alcool. Confère dossier RDR (diagnostic frat 2022).



2. Les approches complémentaires

2.1. La pluridisciplinarité

• Travail en équipe

Cette année, nous avons renforcé un besoin manifeste des équipes qu'est le lien entre les dispositifs d'hébergement (CHRS collectif, diffus, places d'urgence). Il nous est apparu important que ces derniers puissent s'enrichir l'un l'autre avec pour objectif de favoriser la communication, d'harmoniser nos pratiques professionnelles pour proposer in fine une prise en charge la plus adaptée aux besoins des usagers. Cette organisation se formalise par la mise en œuvre de temps spécifiques :

- Les réunions de fonctionnement : ont lieu une fois par semaine et sont animées par la directrice et la cheffe de service en présence des travailleurs sociaux. Une première partie de la réunion concerne le fonctionnement et permet d'échanger des informations institutionnelles (associatives, partenariales). Il est également question de l'organisation du service : (absence pour congé, relais, formation, informations sur les nouvelles procédures, thèmes de réflexion, etc.). Une seconde partie de la réunion concerne l'accompagnement individuel et collectif des usagers et permet d'échanger sur les éléments d'actualité. Un compte rendu est disponible sur le cahier de réunion.
- Les réunions de synthèse : ont lieu et sont animées par le référent/usager en présence des travailleurs sociaux. Ce temps de travail permet d'évoquer et d'analyser le parcours de la personne et échanger autour des objectifs de l'accompagnement. A l'issue de ce temps de travail, le référent formalise les conclusions de l'analyse de situation. Les réunions de synthèse permettent un regard croisé concernant l'accompagnement et l'évolution de celui-ci tout au long de la prise en charge : manière de se présenter, capacités relationnelles, moments plus difficiles, angoisses et/ou colère, etc. Ceci permet une évaluation partagée de l'évolution de la situation.
- Les réunions de services (CHRS/urgence/Paese di Legnu) : ont lieu une fois tous les quinze jours. Elles permettent aux travailleurs sociaux de l'ensemble des dispositifs de coordonner leurs actions ; d'échanger autour des situations de l'ensemble des résidents ; de faire des points d'avancement ; d'orienter et de préconiser des interventions.
- L'analyse de la pratique : a lieu une fois par trimestre, elle est formalisée par un échange de pratique en équipe interne à l'établissement et animée par un superviseur extérieur à l'établissement, un collaborateur Afflokat. Les travailleurs sociaux, les administratifs, les surveillants et agents techniques (cuisine/entretien du bâtiment) y participent. Ces réunions d'analyse des pratiques permettent aux professionnels de prendre du recul sur ces situations et d'en modifier/ajuster leurs pratiques.
- Les réunions de projets : regroupent toutes les personnes concernées par un projet particulier. Les participants suivent les différentes étapes du projet, valident l'avancement de ces dernières, rectifient la trajectoire en apportant les modifications nécessaires le cas échéant, etc. Dans ce cadre, nous avons répondu **à un appel à projet lancé par la fondation de France autour des fêtes de fin d'années**, intitulé « **Des fêtes de fin d'années. Un lieu de vie, un lieu d'envies** ».

Effectivement, la période de Noël vient braquer les projecteurs sur les situations d'isolement et de précarité économique des personnes accueillies en centre d'hébergement. A l'occasion des fêtes de fin d'années, nous avons souhaité mettre en

œuvre un projet dont la finalité est de « contrer la tentation du repli sur soi » en proposant des actions co-construites avec les résidents ainsi que des moments de convivialités autour de cette période.

La ville d'Ajaccio propose chaque année au mois de décembre son Marché de Noël où une quarantaine de chalets de ventes artisanales et thématiques permettent de découvrir en un seul lieu une belle vitrine du savoir-faire local. Dans le cadre ludique et festif du marché de Noël, un chalet offre un autre visage, celui du monde associatif où chaque jour, un mouvement s'y installe. Cette initiative est un beau moment de solidarité qui va nous permettre à la fois de mêler la vente d'objets (création d'objets décoratifs : anges de Noël en macramé et Père Noël en Laine et création de composition florale : Jacynthe de Noël) et de produits alimentaires (biscuits de Noël et pots de miel issus de nos ruches) produits par nos résidents aux actions que l'association organise autour de la lutte contre les exclusions. L'objectif en participant à cette manifestation est de valoriser les capacités et les compétences des personnes accueillies dans nos lieux de vie, de partager notre action au quotidien et de faire évoluer le regard des gens sur la précarité. Par ailleurs, l'argent récolté par ces ventes sera un budget alloué au Conseil de résidents en vue d'une action construite par ces derniers.



- **Contrat de professionnalisation**

La formation d'un de nos salariés en alternance au diplôme de technicienne en intervention sociale et familiale s'est poursuivie cette année.

Un autre salarié en alternance au diplôme de moniteur éducateur a pu poursuivre sa formation au sein de notre établissement.

La formation en alternance est un véritable support d'intégration dans l'association et dans l'équipe et permet d'acquérir des savoir-faire spécifiques nécessaires au développement de nos activités.

- **Accueil de stagiaires**

Plusieurs stagiaires ont également été reçus dans le cadre de leurs formations respectives visant à découvrir le champs d'intervention et les missions de notre institution, à acquérir une connaissance des problématiques des personnes accueillies, à repérer les partenaires institutionnels, à appréhender leur rôle au sein de l'association et de l'équipe pluridisciplinaire, à développer des capacités d'observation et de questionnement et à avoir une démarche réflexive sur sa propre pratique au regard de cette expérience.

- **La promotion de la santé**

Cette année et au regard du contexte sanitaire, notre travail s'est naturellement poursuivi dans le développement d'un axe important qu'est la promotion de la santé dans une démarche de

l'aller vers. **L'aller vers** est à entendre comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée.

- En partenariat avec le centre de lutte antituberculeuse (CLAT), des campagnes de dépistage de la tuberculose ont été mise en œuvre dans les locaux de l'association.
- En partenariat avec la caisse primaire d'assurance maladie, des formations à destination des travailleurs sociaux ont été mises en œuvre (ouverture de droits, évolution des dispositifs, etc.)
- En appui à l'accueil de jour stella maris de la Falep, nous informons et orientons les publics vers la permanence de la médiation en santé et des animations qu'elle propose, cette année les résidents ont pu participer à une information de prévention sur le diabète par exemple.
- Dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'hôpital de Castelluccio et son service d'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), des permanences de soin hebdomadaires du public accueilli sont mises en place depuis de nombreuses années maintenant au centre d'hébergement. Ce partenariat se traduit par : une réunion de coordination autour des situations des personnes accueillies 1 fois tous les 15 jours ; des permanences d'infirmiers au centre d'hébergement 1 fois tous les 15 jours et d'une permanence du psychiatre directement au centre d'hébergement dans une logique de l'aller vers et pour faciliter les délais de RDV de façon mensuelle.
Les relations partenariales de proximité ont permis une meilleure prise en charge d'un public souvent en situation de souffrance et l'ouverture des dispositifs d'hébergement à des personnes qui auraient pu en être exclues faute de prise en charge adaptée à leur pathologie par la mise en œuvre de contrat de soin.
- Cette année, il est important de souligner la permanence de l'infirmière de médecin du monde 1 fois par semaine sur le site de Paese qui reçoit les résidents qui le souhaitent (soins somatiques) et qui développe en partenariat avec les travailleurs sociaux des actions en fonction des demandes et besoins repérés des personnes accueillies. Cette intervention a permis de faciliter les échanges avec l'ensemble des autres dispositifs de l'association.
- La coopérative agricole de Corse de Bastia a été retenue une nouvelle fois à un appel à projet par l'ARS et la DRAAF pour son projet « l'alimentation, clé du bien être pour tous ». Ce dernier porte l'animation d'ateliers rencontres auprès d'un public cible afin de les informer qu'une bonne alimentation est réalisable à partir de produits agricoles avec un coût maîtrisé, l'accommodement de reste pour limiter le gaspillage alimentaire, etc. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle action à destination des personnes accueillies a été mise en œuvre, elle a notamment permis de sensibiliser les personnes accueillies sur les produits issus des paniers associatifs., elle a réuni de nombreux participants des différents dispositifs et notamment ceux du CHRS diffus et de Paese di legnu plus sensibles aux questions alimentaires que les résidents du CHRS collectif ou des urgences bénéficiaires du restaurant social.

- Le dispositif d'interprétariat en santé : dans le cadre de l'accompagnement à l'accès à la santé des personnes migrantes, la Croix Rouge française et l'ARS de Corse facilitent l'accès à un service d'interprétariat professionnel par téléphone. Le service d'interprétariat concerne toute démarche relative à la santé des personnes migrantes arrivées ou arrivant en Corse et accompagnées par nos services (CHRS, urgence, paese) : accès à la prévention et aux soins : urgences, RDV santé, consultations, évaluation et mise à jour vaccinale, dépistages tuberculose et autres, examens, etc ; Accès aux droits à la santé ; prise en charge psychologique.

2.2. Partenariat

- **Le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes**

Cette année encore, la Fraternité du Partage a participé aux groupes d'échanges et de travail autour des violences faites aux femmes et des « orange days ». Du 25 novembre au 10 décembre s'est tenu, pour la sixième année consécutive, les Orange Days, 16 journées d'action contre les violences faites aux femmes. L'objectif : inciter tous les acteurs de la société civile à se mobiliser dans des actions de sensibilisation, de créer un espace de discussion autour des enjeux et des solutions face aux violences et de lever des fonds pour mettre fin aux violences.

- **Le partenariat avec le groupe Action Logement**

La vocation du groupe Action Logement est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi en accompagnant les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi. Au CHRS, des résidents salariés ont pu bénéficier d'une orientation vers ce groupe et pour certains bénéficier d'un relogement vers le logement social.

- **La plateforme des emplois de l'inclusion**

L'inscription des travailleurs sociaux de l'établissement en tant que prescripteurs sur la plateforme des emplois de l'inclusion facilite la mise en relation des personnes les plus éloignées de l'emploi avec les employeurs solidaires et les accompagnants. Ce service nous a permis de simplifier les procédures, de fluidifier les parcours d'insertion et renforcer la qualité de l'accompagnement de **18 personnes** cette année.

- **Dispositif 1ères heures**

La mise en place effective du programme Premières heures porté par l'association Iniziativa permet de remobiliser les personnes accueillies très éloignées de l'emploi (repandre confiance en soi, en ses capacités et compétences, se réapproprier les codes du monde du travail, etc.).

- **Le Partenariat avec le secours populaire**

Depuis de nombreuses années la Fraternité du Partage et la fédération corse du Secours populaire conventionnent autour de la question alimentaire et notamment de la redistribution des denrées issues de la ramasse organisée par le Secours populaire.

Fort de ce partenariat, le secours populaire facilite nos actions quotidiennes par la mise à disposition de ses services de façon gracieuse (accès à la boutique, inscription des enfants hébergés sur les séjours « copains du monde », etc.

- **Participation aux commissions de médiation – droit au logement opposable**

Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par les textes, aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

En Corse du Sud, en application de la loi, une commission de médiation est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes et sur l'urgence de l'attribution de logements aux demandeurs ou de leur accueil dans une structure d'hébergement. La Commission de médiation de la Corse du sud est composée de différents représentants dont un représentant de la Fraternité du Partage en notre Président Mr Francis FERRUA.

- **Partenariat avec le service intégré d'accueil et d'orientation de la Corse du Sud (SIAO2A)**

Les travailleurs sociaux de l'association siègent à :

« La réunion hebdomadaire d'urgence est une concertation des différents acteurs de l'urgence sur le territoire et en rapport avec l'actualité hebdomadaire du 115. Elle a pour objectif d'améliorer le maillage de la veille sociale, de permettre une régulation de l'activité 115 en lien avec le terrain et de faire des propositions d'orientations sur les différents dispositifs dont « Paese di Legnu ». »¹

« La commission technique d'insertion qui se concentre essentiellement sur l'actualité de la situation des ménages en demande d'hébergement, l'étude et le recueil d'éléments permettant l'orientation vers une solution adaptée. Elle se réunit tous les 15 jours et est composé de travailleurs sociaux profil 1^{er} accueil. »²

- **Convention CIAS**

Pour promouvoir les actions d'insertion dans la cité, nous avons cette année, signer une convention avec le CIAS Leia d'Ajaccio et bénéficions des activités de loisirs, artistiques, culturelles, etc. proposées par la ville. Les résidents ont pu par exemple participer à des tournois de pétanque et partager des moments de convivialités avec les citoyens de la ville.

¹ Extrait du rapport d'observation SIAO2A 2022 – annexe 7 – organisation réunion hebdomadaire urgence

² Extrait du rapport d'observation SIAO2A 2022 – annexe 6 – organisation commission technique insertion

Nous avons vécu l'année 2022 comme une expérience forte remplie d'incertitude, de changements brusques de condition de vie, voire la peur face à l'inconnu qui ne nous a pas quittés, mais comme à son habitude l'association s'est adaptée et a poursuivi ses actions dans un esprit de solidarité. Nous pouvons témoigner qu'ensemble, les équipes salariées ont assuré leurs missions. Il est essentiel que la qualité d'accompagnement soit assurée et ce malgré les vicissitudes qui peuvent apparaître au quotidien.

Temps fort de l'année :

- L'ouverture officielle de PAESE DI LEGNU le 31 janvier 2022 et l'accueil du premier résident le 07 février 2022.
- La finalisation des travaux de modernisation de la salle de restaurant, rendant le cadre de vie beaucoup plus convivial, grâce au financement du plan de relance.
- La formation à l'apiculture et l'installation de deux ruches sur notre jardin.
- La finalisation de la formation RDR induisant les futurs axes de travail
- Les soirées à thèmes,
- La continuité du journal interne,
- L'organisation et la participation au marché de Noël qui a remporté un franc succès et ce grâce au prêt du chalet par la ville d'Ajaccio et le soutien de la fondation de France.
- L'organisation des fêtes de fin d'année, permettant à chacun de fêter Noël dans un esprit de famille.
- Le départ de collaborateurs au poste de surveillant sur PAESE et le CHRS et au poste de cuisinier sur le RESTAURANT SOCIAL et bien évidemment le recrutement de nouveaux collègues parfois très difficile tant il devient nécessaire de reconnaître tous ces métiers du social ... Le Ségur a tenté d'y répondre mais de façon trop limitée.
- Le départ de notre secrétaire fidèle durant 9 années, qui a rejoint sa famille et l'arrivée d'Emilie Creac'h qui lui succède et qui par ailleurs a très rapidement pris ses marques et a su se fondre dans l'équipe.

L'association est un établissement solide, sain et motivé qui compte bien assurer un rôle pérenne dans les prochaines années sans oublier de développer de nouvelles idées innovantes afin de répondre aux besoins du public qu'elle reçoit.

La perspective 2023 étant également de maintenir l'accompagnement global, de continuer de développer le partenariat, afin de répondre à la multiplicité de types de prise en charge.

Je tiens à remercier tout le personnel pour sa disponibilité, son abnégation, sa capacité d'adaptation et la solidarité entre les équipes.

Remerciements particuliers à notre président Monsieur FERRUA pour son soutien infailible depuis plus de dix années.

Christelle BELLINA - La Directrice